

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174904-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Adopté à l'unanimité

10 voix pour

1	BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026
----------	---

Madame la Vice-Présidente présente le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

SECTION	Dépenses	Recettes
Investissement	2 200,00	2 200,00
Fonctionnement	1 075 367,00	1 075 367,00
TOTAL	1 077 567,00	1 077 567,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. DE VOTER le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026.

2. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée, à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



Budget principal du CCAS

Rapport de présentation Budget primitif 2026

Le budget prévisionnel 2026 s'élève en dépenses et en recettes à 1 077 567 €.

Le budget présenté fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du 17 février 2026 dernier.

Depuis le transfert des Ehpad de La Roche-sur-Yon (budget Epad'Yon) vers le CIAS au 1^{er} janvier 2024, le CCAS regroupe les activités suivantes :

- Le portage de repas à domicile
- Les aides facultatives (pilotage par la Direction Action Sociale).
- Le programme de réussite éducative (PRE, pilotage par la Direction Proximité et Prévention)
- Les dépenses d'administration générale

A. Investissement

Une enveloppe de 2 200 € est prévue pour 2026 pour le service portage de repas et pour la direction de l'Action Sociale, les dépenses de secours pouvant parfois concerner de l'équipement.

Les recettes d'investissement sont de 2 200 €. Elles se composent des amortissements des immobilisations du CCAS et du virement de la section fonctionnement.

B. Fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 075 367 € et sont en baisse de 29,65 % (moins 453 322 € par rapport au budget total de 2025).

1. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées par chapitre ci-dessous :

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Compte administratif 2024	Budget total 2025	Demande de crédits 2026	Evolution en euros / Budget total 2025	Evolution en pourcentage / budget total 2025
011	Charges à caractère général	530 499,63	562 240,00	366 128,00	-196 112,00	-34,88%
012	Charges de personnel et frais assimilés	389 174,43	522 030,00	486 080,00	-35 950,00	-6,89%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	1 145,00	1 145,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 720,23	1 110,00	1 055,00	-55,00	-4,95%
65	Autres charges de gestion courante	161 942,25	424 165,00	216 050,00	-208 115,00	-49,06%
67	Charges exceptionnelles	0,00	17 235,00	3 000,00	-14 235,00	-82,59%
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 375,00	1 909,00	1 909,00	0,00	0,00%
	Somme :	1 098 711,54	1 528 689,00	1 075 367,00	-453 322,00	-29,65%

- **Charges à caractère général**

Ce chapitre « charges à caractère général » est en baisse de 34,9 % soit 196 112 € par rapport à 2025 du fait d'un ajustement sur les repas achetés au CMR (Centre municipal de restauration) dans l'attente du résultat des discussions sur les tarifs entamées en 2025 visant à modérer les coûts de production. Un nouvel ajustement est prévu en fin de 1er semestre, après le vote du budget de la Ville, afin de prévoir l'intégration d'une hausse globale d'environ 22 % sur le prix des repas, de la facture complémentaire de 2025 pour 72 244 € ne pouvant être réglée que sur l'exercice 2026 et d'une facture complémentaire 2026 estimée à 50 000 €.

La projection de l'activité de portage de repas pour l'année 2026 est établie sur la base des réalisations constatées en 2025, soit un volume prévisionnel de 58 430 repas et 12 000 potages.

L'activité Fêtes et cérémonies comprend l'organisation des actions Colis de Noël et Vœux aux séniors pour un montant porté à 21 000 € (+ 1000 € prévus en 2026).

- **Charges de personnel (- 35 950 €)**

Les effectifs du CCAS sont prévus pour 7,8 ETP en 2026 dont 1,8 assistantes sociales et 6 pour le portage de repas. Sont inclus également le remboursement de la mise à disposition d'agents par le CIAS et la cotisation au CNAS.

Un effet modérateur sur les dépenses de personnel est anticipé en 2026, lié à la fin de plusieurs arrêts de longue durée au sein de l'équipe de portage de repas, lesquels avaient significativement affecté la masse salariale de l'exercice 2025.

Le taux de cotisation patronale à la CNRACL augmente de 3 points à nouveau le 1er janvier 2026 €.

- **Autres charges de gestion courante (- 208 115 €)**

Ce chapitre est en baisse de 49 % due à une reprise exceptionnelle de provisions pour grosses réparations (188 155 €) transférée au budget principal du CIAS et à une baisse de 20 000 € sur les chèques d'accompagnement personnalisé.

Les aides facultatives s'élèvent en 2026 à : 150 000€ et se composent comme suit :

- Chèque d'accompagnement personnalisé : 90 000 €
- Argent liquide ou paiement direct aux créanciers : 60 000€

Ce chapitre comprend également les dépenses liées au Programme de réussite éducative à hauteur de la subvention dédiée versée par l'Etat, soit 120 000 €. L'enveloppe est identique à celle de 2025.

- **Charges exceptionnelles (- 14 235 €)**

La baisse est due à une régularisation faite en 2025 (annulation) sur le financement des emplois aidés dont la recette perçue en 2024 devait être affectée au Budget Ehpad'Yon. 3 000 € sont fléchés pour une annulation sur titre antérieur au nom du Conseil départemental.

- **Dotations aux amortissements (- 55 €) et provisions pour les comptes épargne temps**

Les dotations aux amortissements portent sur le logiciel et le matériel informatique pour le service de portage des repas à domicile ainsi que du mobilier et de l'électroménager achetés pour l'installation de réfugiés ukrainiens.

La provision pour CET (comptes épargne temps) a été ajustée à la baisse courant 2025. En 2026, une nouvelle provision sera constatée, compensée par la reprise de la dotation 2025.

- **Subventions**

Cette subvention est reconduite pour les 5 Ehpad yonnais à hauteur de 8 000 € par Ehpad soit 40 000 €.

2. Recettes

Les recettes de fonctionnement sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Compte administratif 2024	Budget total 2025	Demande de crédits 2026	Evolution en euros / Budget total 2025	Evolution en pourcentage / budget total 2025
002	Résultat d'exploitation reporté	561 149,30	338 131,75		-338 131,75	-100,00%
013	Atténuations de charges	2 107,81	3 500,00	4 158,00	658,00	18,80%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	592 652,22	627 527,25	628 300,00	772,75	0,12%
74	Subventions d'exploitation	280 549,60	356 000,00	436 000,00	80 000,00	22,47%
75	Autres produits de gestion courante	384,36	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	198 530,00	1 909,00	-196 621,00	-99,04%
	TOTAL	1 436 843,29	1 528 689,00	1 075 367,00	-453 322,00	-29,65%

Hormis le résultat reporté, les principales évolutions sont les suivantes :

- **Atténuation de charges (+ 658 €)**
- **Ventes de produits (repas du portage) :**

La prévision de 628 300 €. Le nombre de repas prévisionnel est de 58 430 repas et 12 000 potages.

Pour mémoire, les tarifs ont augmenté de 5,2 % en moyenne en 2024, l'évolution des tarifs pour 2025 a été fixée à 5 % et pour 2026 les tarifs sont stables.

- **Subventions d'exploitation (+ 80 000 €)**

La subvention de fonctionnement de la Ville est conforme à celle qui sera proposée au Conseil municipal et se monte à 310 000 €. Ce montant sera réexaminé après le vote du budget Ville en lien avec la direction des finances mutualisée.

Les financements de l'Etat pour le Programme de Réussite Educative (PRE 120 000 €) et du Conseil Départemental pour la gestion des dossiers d'aide sociale légale (6 000 €) sont reconduits.

- **Reprises sur provisions (- 196 621 €)**

En 2025, 188 155 € ont été repris sur les provisions concernant l'EHPAD Saint André et transférées au budget principal du CIAS qui porte désormais le bâtiment.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174632-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Adopté à l'unanimité

10 voix pour

2	BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - ADMISSIONS DE CREANCES EN NON VALEUR
----------	--

Monsieur le Trésorier Principal demande l'admission en non valeur sur le budget du CCAS de La Roche-sur-Yon, de créances pour lesquelles il a apporté les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il n'a pu en obtenir le recouvrement (sommes minimales, procès-verbaux de carence débiteurs, partis sans laisser d'adresses, insuffisance d'actifs...).

Cette procédure correspond à un apurement comptable.

L'admission en non valeur des créances, prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable.

Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Les créances font l'objet d'un travail partenarial approfondi avec la Trésorerie principale afin de limiter les non valeurs. Il est proposé au Conseil d'admettre en non valeur la somme de 120,50 € proposée par le trésorier à savoir :

Non valeur :

Année 2021 : 120,50 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. D'AUTORISER l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour 120,50 €.
2. D'IMPUTER la dépense correspondante au budget de l'exercice 2026 du budget principal du CCAS.
3. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	R-100-27-1		BOURGOIN MAX	Décédé et demande renseignement négative	11-PORTAGE REPAS	6541	120,50			
			Total pour BOURGOIN MAX				120,50			
			TOTAL DE LA LISTE				120,50			

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174213-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Adopté à l'unanimité

10 voix pour

3

SUBVENTION LOISIRS 2026 AUX EHPAD LA ROCHE-SUR-YON

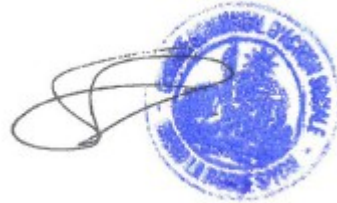
Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale octroie une subvention à chaque EHPAD yonnais afin de financer une partie de leurs dépenses d'animation.

Il est proposé de fixer cette subvention à 8 000 € par établissement soit 40 000 € pour les cinq EHPAD comme en 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. D'AUTORISER le versement d'une subvention de 40 000 € au budget EHPAD'YON du CIAS en 2026.
2. D'IMPUTER cette dépense au budget principal 2026 du Centre Communal d'Action Sociale au compte 657341.
3. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174673-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Adopté à l'unanimité

10 voix pour

4	COLIS DE NOEL ET FESTIVITES DU NOUVEL AN DESTINES AUX SENIORS YONNAIS
----------	--

La collectivité porte deux actions en faveur des seniors retraités et domiciliés à La Roche-Sur-Yon :

1. Colis de Noël
2. Festivités du Nouvel an

Ces actions s'adressent aux personnes de 65 ans et plus.

(Les personnes doivent être nées au plus tard le 31 décembre 1961).

1 - Colis de Noël

Les seniors nés au plus tard le 31 décembre 1961 peuvent prétendre à un colis de Noël qui sera distribué au cours d'une animation musicale avec goûter en fin d'année 2026.

Critères d'attribution

- Faire la demande auprès de la Direction Action Sociale ou de la Direction de l'Autonomie (Site Delille) ou de la Direction Proximité et Prévention (au sein des mairies de quartier),
- Être né au plus tard le 31 décembre 1961
- Être en retraite ou reconnu inapte au travail sur présentation de justificatif,
- Vivre à domicile, seul ou avec son conjoint sur le territoire de La Roche-sur-Yon,
- Remplir les conditions de ressources.

Conditions de ressources

Dans un objectif de simplification des démarches ainsi que par souci d'équité et d'uniformisation des pratiques, les modalités d'accès à cette aide ont été revues en 2024.

Depuis lors, le Revenu Fiscal de Référence (RFR) figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026 doit être inférieur ou égal au montant de l'ASPA (Allocation Solidarité aux Personnes Agées) à la date de sa dernière revalorisation (1er janvier 2026) :

- **Personne seule : RFR ≤ à 12 523 €**
- **Couple : RFR ≤ à 19 442 €**

Montant du colis

Pour l'année 2025, le montant du colis était de :

- 27,50 € pour une personne seule
- 34,50 € pour un couple

Pour l'opération 2026, il est proposé d'appliquer une hausse de 3% (en lien avec les taux d'inflation cumulés de 2024 et 2025), soit :

- 28,50 € pour une personne seule
- 35,50 € pour un couple

Le montant des dépenses prévues pour les colis de Noël (achat des colis + chocolats + animation) est inscrit au budget 2026 pour un montant de 10 000 €

En annexe, le tableau d'évolution relatif au nombre de bénéficiaires des colis et des festivités du nouvel an.

2 – Festivités du nouvel an

Les seniors nés au plus tard le 31 décembre 1961 peuvent s'inscrire aux festivités du nouvel an gratuites à l'intention des seniors yonnais.

Critères d'attribution

- Faire la demande auprès de la Direction Action Sociale ou de la Direction de l'Autonomie (Site Delille) ou de la Direction Proximité et Prévention (au sein des mairies de quartier),
- Être né au plus tard le 31 décembre 1960,
- Au moins un des deux membres du couple doit vivre à domicile sur le territoire de La Roche-sur-Yon,
- Sans conditions de ressources.

Le format des vœux du Maire aux seniors a été revu en 2023.

Depuis lors, il s'agit d'un spectacle gratuit, suivi d'une dégustation de galettes des rois et d'un thé dansant (participation 2026 : 360 inscrits / 296 présents).

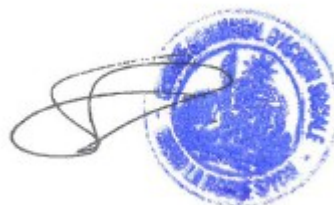
Il est proposé de reconduire cette manifestation pour 2026 (organisée en janvier 2027).

Le montant des dépenses prévues pour les vœux aux seniors est inscrit au budget 2026 pour un montant de 11 000 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. DE RECONDUIRE ces deux manifestations selon les modalités présentées.
2. D'INSCRIRE au budget du CCAS les montants nécessaires à l'organisation de ces manifestations.
3. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174675-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Prend acte

10 voix pour

5	RAPPORT DE PRESENTATION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES DU 4EME TRIMESTRE 2025
----------	---

Les aides facultatives sont essentiellement régies par le code de l'action sociale et des familles. En vertu de l'article L.123-5 de ce code, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées. A l'inverse de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative relève de la libre initiative des CCAS.

Le règlement des aides facultatives, adopté par le Conseil d'Administration du CCAS du 26 juin 2024 accorde à la Vice-Présidente, par délégation, l'attribution des aides.

Elle s'appuie sur l'avis :

- **des Commissions Consultatives Journalières qui examinent les demandes d'aides facultatives suivantes :**
 - chèques d'accompagnement personnalisé (aide financière de nature alimentaire)
 - aides au règlement des factures d'eau ou d'énergie avec règlement direct aux prestataires
 - allocation temporaire de substitution
 - aides financières ponctuelles inférieures à 300 € (argent liquide ou règlement de factures)

- accès dérogatoire à l'offre alimentaire
- aide municipale à l'acquisition d'une complémentaire santé
- aide au transport

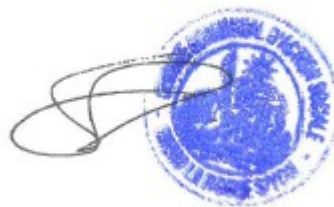
- **des Coordinations des Aides Sociales et Interventions mensuelles qui étudient les demandes d'aides financières exceptionnelles qui ne trouvent pas de réponse auprès des instances ordinaires et portent une attention particulière aux situations récurrentes ou complexes.**

Dans ce cadre, il s'agit de coordonner les interventions et de conjuguer les leviers d'actions des partenaires concernés. Une évaluation sociale par un travailleur social est nécessaire et la présence du demandeur est souhaitée lors de cette coordination, de même que celle des partenaires impliqués dans la situation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE PRENDRE acte des décisions prises par la Vice-Présidente au titre de sa délégation de pouvoir en matière d'attribution des prestations dans le domaine de l'action sociale.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



4^{ème} TRIMESTRE 2025

NOMBRE DE DEMANDEURS

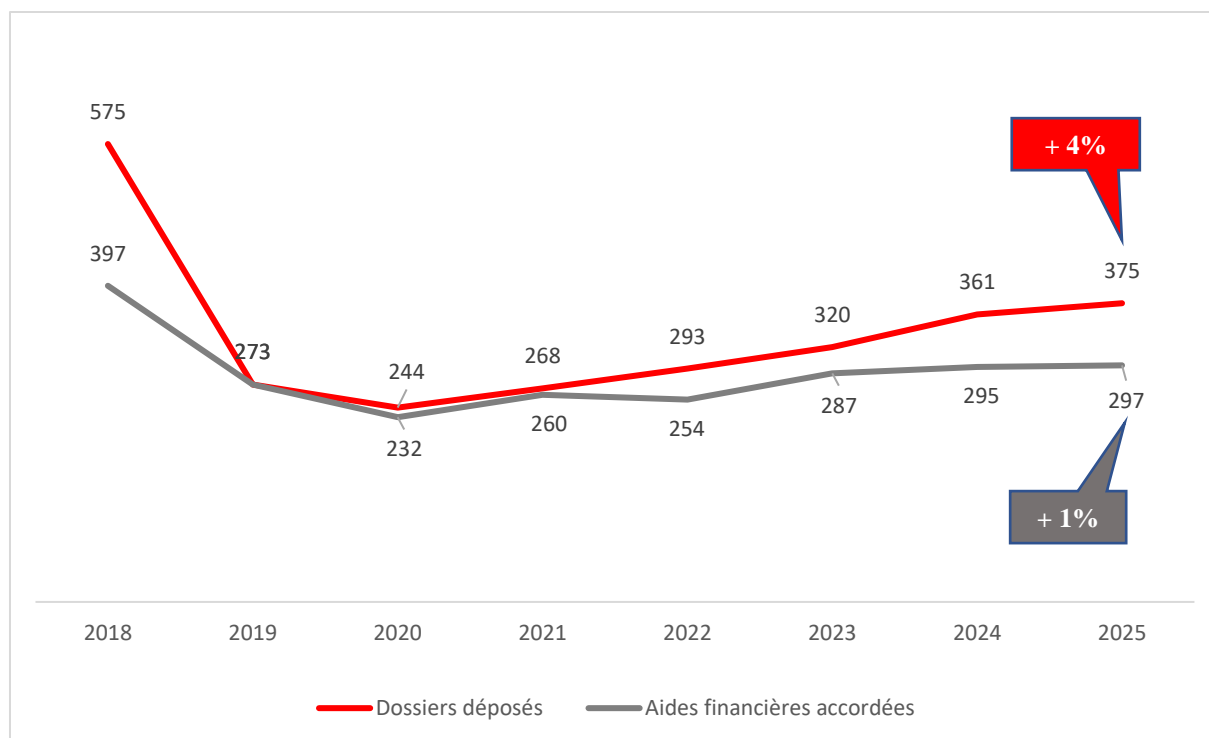
Au cours du 4^{ème} trimestre 2025, **274** ménages soit **466** personnes ont établi un ou plusieurs dossiers de demande d'aide sociale facultative contre 253 ménages et 374 personnes pour le même trimestre en 2024 (soit une hausse du nombre de ménages de **8 %**).

Pour information un même dossier peut comporter plusieurs demandes (argent liquide, chèques d'accompagnement personnalisé, aide au paiement de factures et dérogation à l'offre alimentaire, etc.).

AIDES ACCORDEES

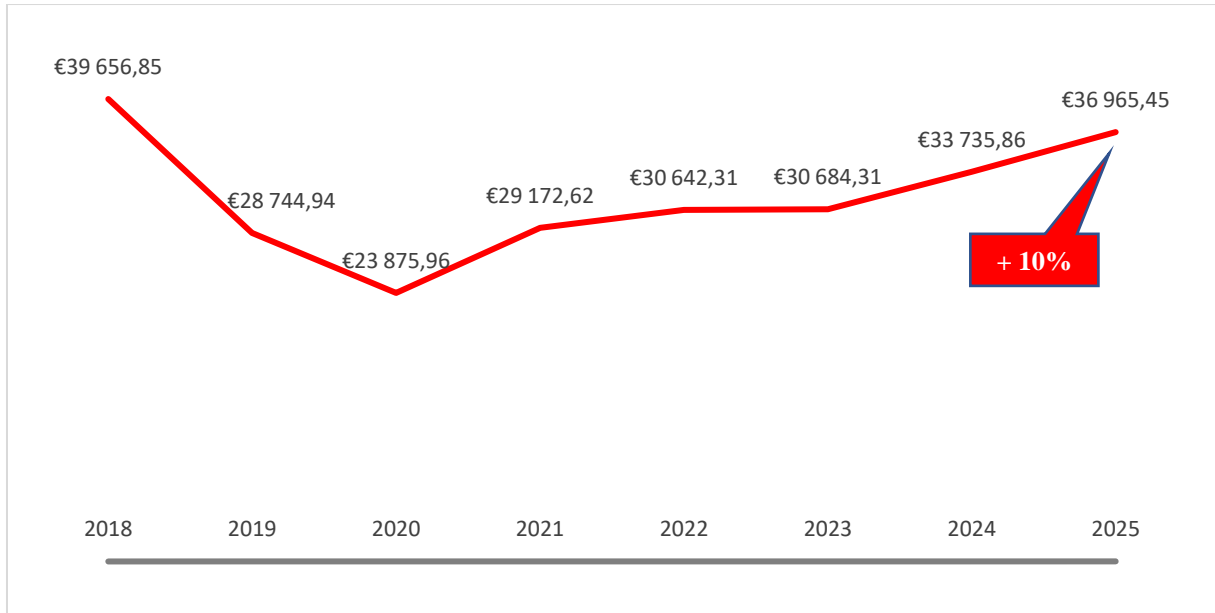
239 ménages ont obtenu une ou plusieurs aides du CCAS au cours du 4^{ème} trimestre 2025.

Évolution sur 8 ans du nombre de dossiers déposés et du nombre d'aides accordées au cours du 4^{ème} trimestre



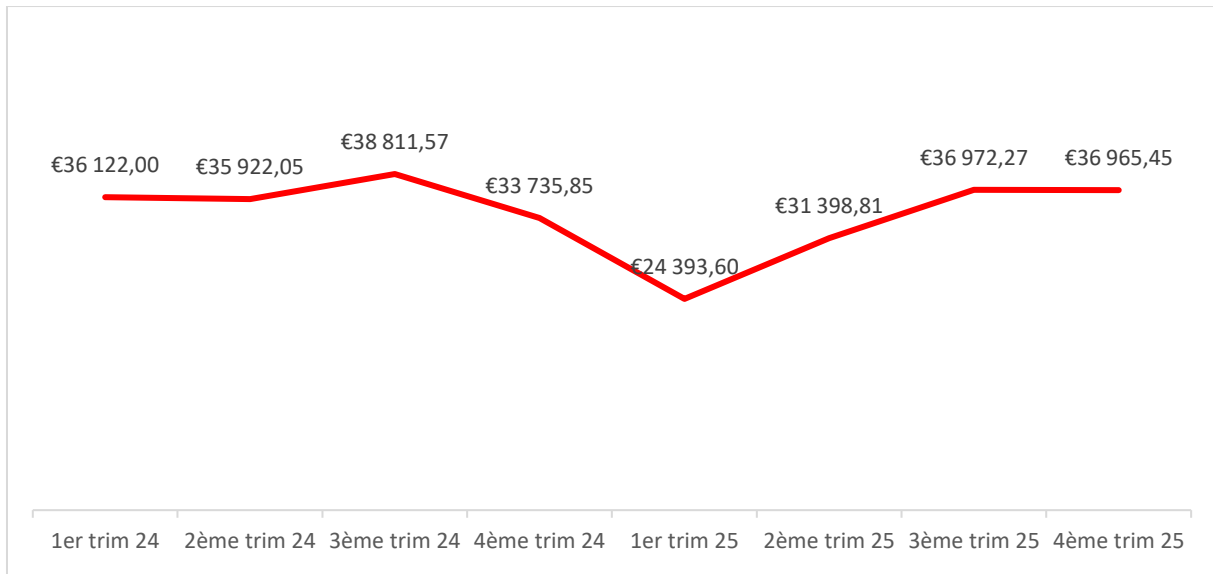
À noter : l'on observe une stabilité de la demande et des aides accordées au cours du 4^{ème} trimestre 2025.

Évolution sur 8 ans du montant des aides accordées au cours du 4^{ème} trimestre



À noter : même si le nombre d'aides accordées est resté stable, leur montant a augmenté de 10%.

Évolution du montant des aides accordées chaque trimestre depuis 2024

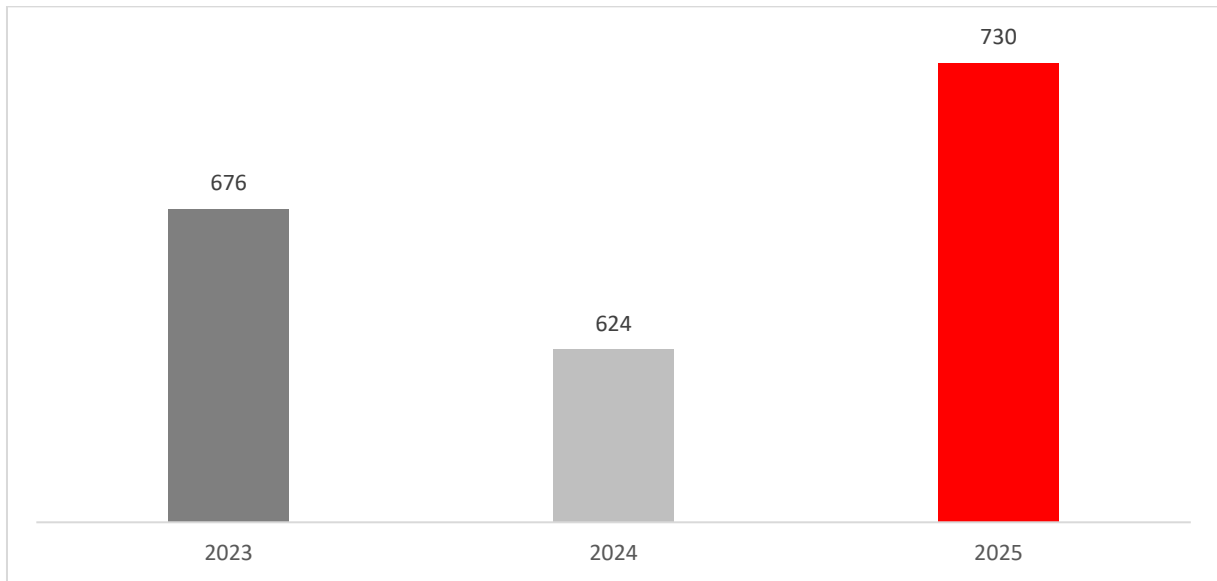


À noter : le montant des aides accordées a peu varié depuis début 2024. Cependant, l'on note une forte baisse ponctuelle au 1^{er} trimestre 2025.

Pour mémoire : le montant des aides accordées varie en fonction :

- de la composition familiale,
- du reste à vivre de la famille,
- des aides apportées par les autres intervenants,
- de la date de versement des prochaines ressources.

Évolution annuelle depuis 2023 du nombre de ménages différents aidés



À noter : le nombre de ménages aidés est à la hausse en 2025 (+17%). Comme chaque ménage n'est compté qu'une seule fois (même s'il dépose plusieurs demandes dans l'année), cela signifie que les bénéficiaires sont différents et que les ménages viennent de façon moins récurrente. L'on peut donc supposer que leur situation s'est améliorée.

Tableau comptable des aides accordées et retirées :

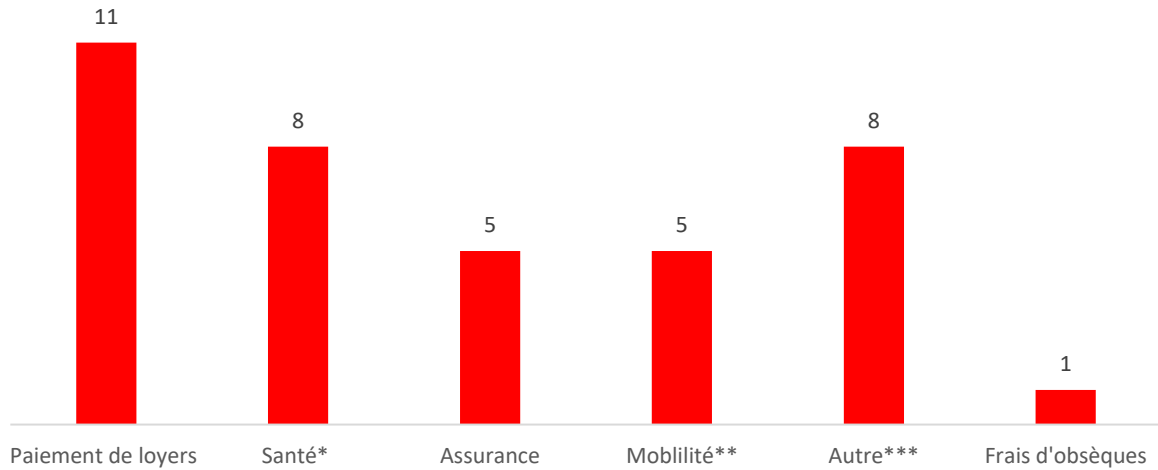
Type d'aide	4ème trimestre 2025		4ème trimestre 2024		Variation	
	Nombre d'aides	Dépense	Nombre d'aides	Dépense	Aides	Dépense
<i>Argent liquide 115 / SNCF</i>	28	660,00 €				
<i>Argent liquide Paiement facture</i>	3	220,00 €				
Total Argent liquide	31	880,00 €	37	1 050,00 €	-16%	-16%
Paiement par chèque aux créanciers (hors AMCS)	36	10 712,17 €	15	5 042,41 €	140%	112%
Aide municipale pour complémentaire santé (AMCS)	1	400,00 €	1	250,00 €	0%	60%
Chèques d'Accompagnement Personnalisé	219	22 080,00 €	209	20 380,00 €	5%	8%
Allocation temporaire de substitution	3	830,00 €	8	1 790,00 €	-63%	-54%
Aide au règlement des factures d'eau ou d'énergie	7	2 063,28 €	25	5 223,45 €	-72%	-60%
Total	297	36 965,45 €	295	33 735,86 €	1%	10%
Nbre de tickets au transport délivrés	240 37 pers	427,60 €	206 16 pers	350,20 €	17%	22%

À noter :

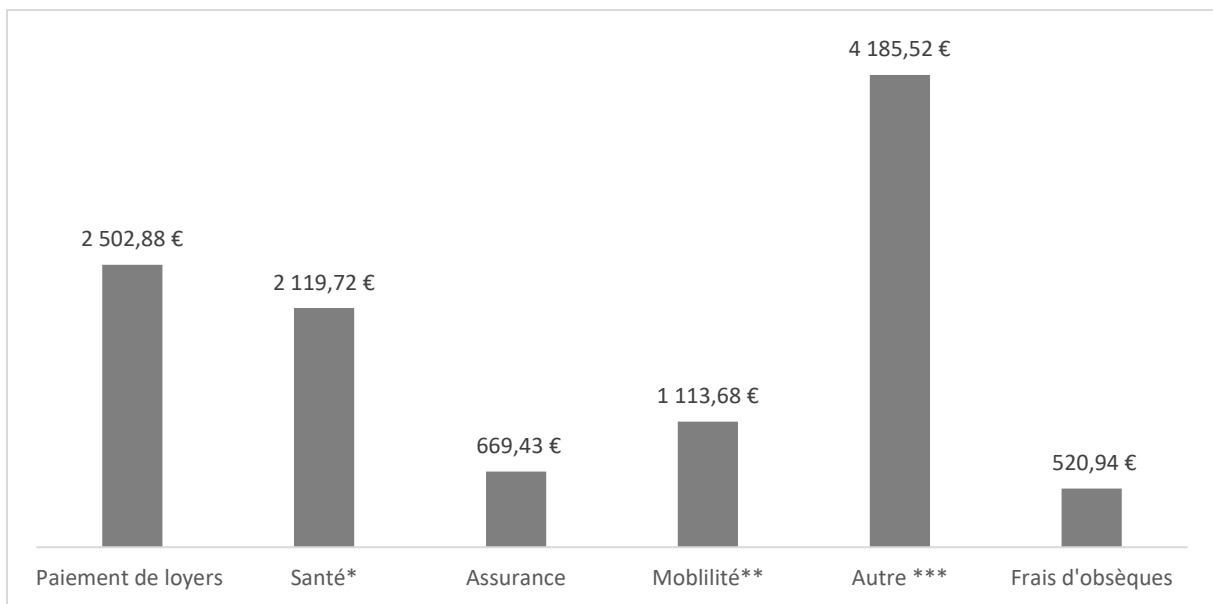
- **Aide sous forme d'argent liquide** : pas de comparaison possible avec 2024 quant à la part représentée par l'aide au transport 115 SNCF (donnée non disponible).
- **Aide sous forme de tickets Sovetours** : forte hausse du nombre de bénéficiaires.
- **Paiement par chèque aux créanciers** : très forte hausse liée à certains dossiers complexes (juridique, nettoyage du logement notamment).
- **Aide municipale pour la complémentaire santé** : la hausse du montant s'explique par l'âge du bénéficiaire (en effet, plus le bénéficiaire est âgé, plus le montant de l'aide est élevé).
- **Chèque d'Accompagnement Personnalisé** : en très légère hausse. Répond à des besoins primaires (se nourrir).
- **Allocation temporaire de substitution** : en baisse. Permet de répondre à des personnes en attente de l'ouverture de droits.
- **Aide au règlement des factures d'eau ou d'énergie** : en forte baisse.

 Focus sur l'aide au paiement de factures (hors factures énergétiques) :

NATURE DES AIDES AU PAIEMENT DE FACTURES



MONTANT ATTRIBUE

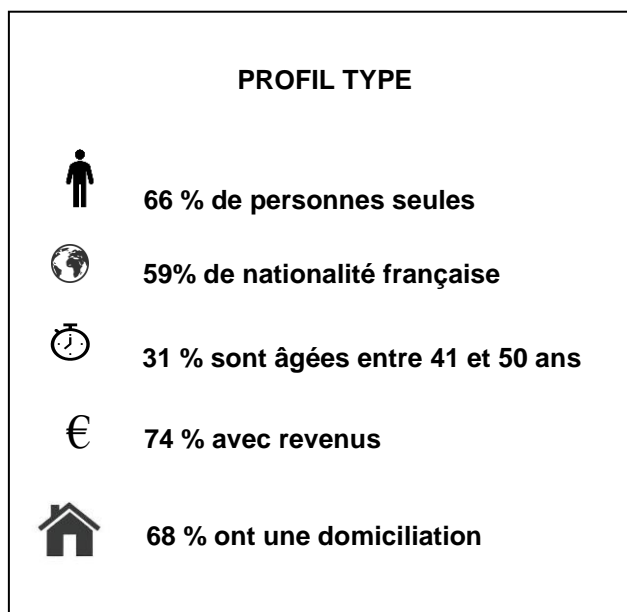


* Y compris aide municipale à la complémentaire santé, mutuelle et frais médicaux

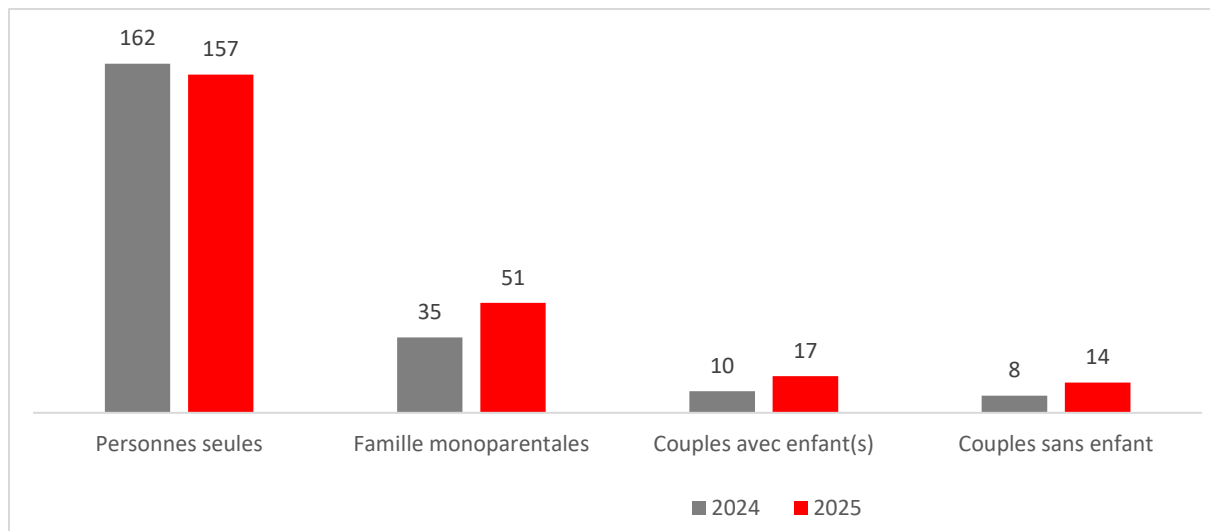
** Réparation de véhicule

*** Aide-ménagère, frais juridiques, nettoyage logement

LE PROFIL DES BENEFICIAIRES

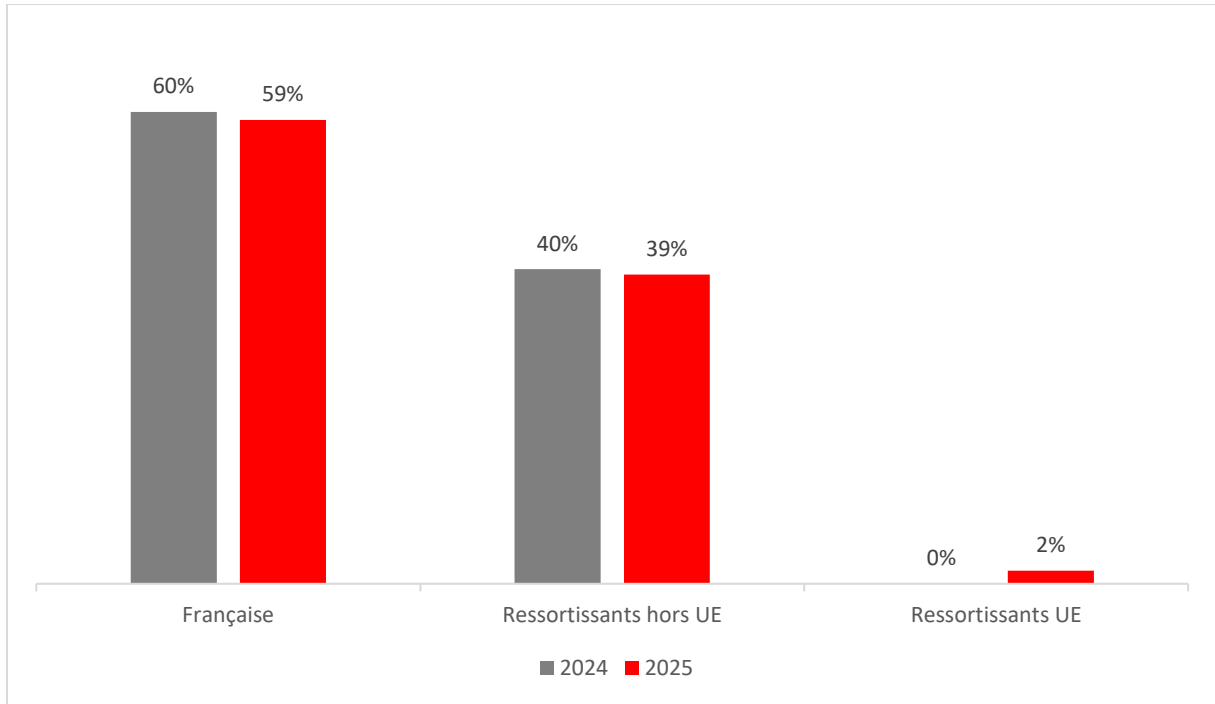


COMPOSITION FAMILIALE

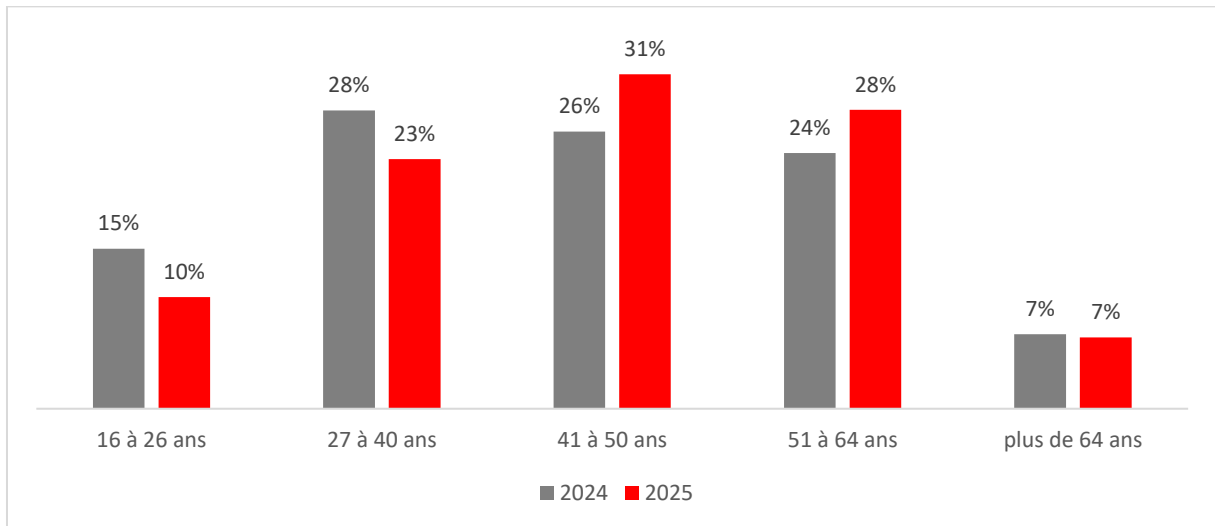


À noter : Comme à l'accoutumée, les personnes seules représentent la majorité des bénéficiaires (66%). En effet, elles n'ont pas accès à certains dispositifs comme les secours de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Caisse d'Allocations Familiales. Elles sollicitent donc davantage les aides du CCAS.

NATIONALITE DES BENEFICIAIRES

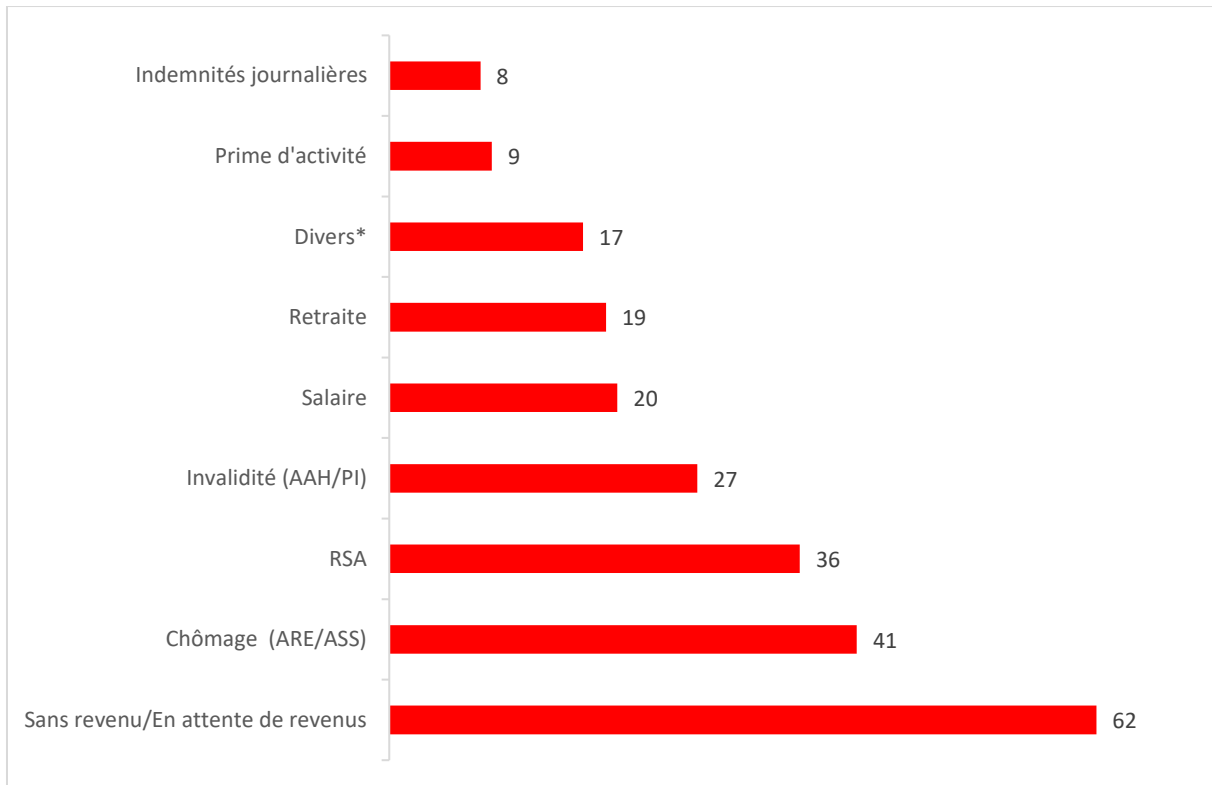


REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR TRANCHES D'AGE



À noter : la tranche d'âge la plus représentée est celle des 41 à 50 ans.

TYPES DE RESSOURCES DES BENEFICIAIRES



*Divers : ADA, Contrat Jeune Majeur...

26 % sont sans ressources ou en attente de ressources

15 % sont bénéficiaires du RSA

15 % sont en situation de handicap ou de maladie

15 % sont demandeurs d'emploi indemnisés

8 % sont retraités

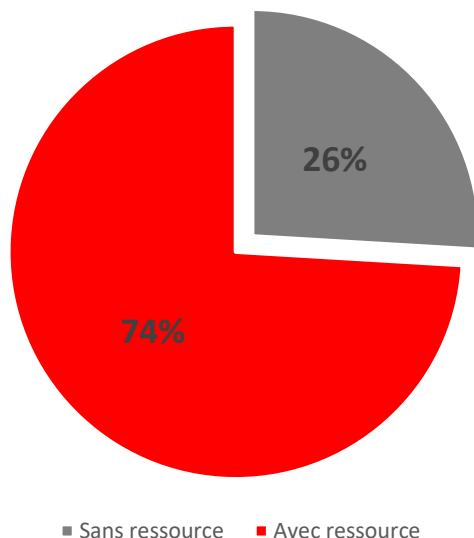
8 % ont un salaire.

À noter : depuis 2018, le nombre de ménages sans ressources ou en attente de ressources dépasse le nombre de bénéficiaires du RSA.

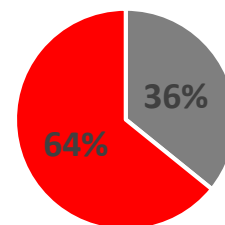
Sur les 20 ménages ayant un salaire :

- 2 en CDD à temps plein
- 6 en CDD à temps partiel
- 2 en CDI à temps plein
- 2 en CDI à temps partiel
- 1 fonctionnaire à temps partiel
- 1 fonctionnaire à temps plein
- 4 en intérim
- 1 en apprentissage
- 1 est auto-entrepreneur

Part des ménages sans ressources
4ème trimestre 2025



2024



■ Sans ressource ■ Avec ressource

**RESSOURCES ET CHARGES REGLEES PAR MOIS
MENAGES AIDES AU COURS DES 4EMES TRIMESTRES 2024/2025**

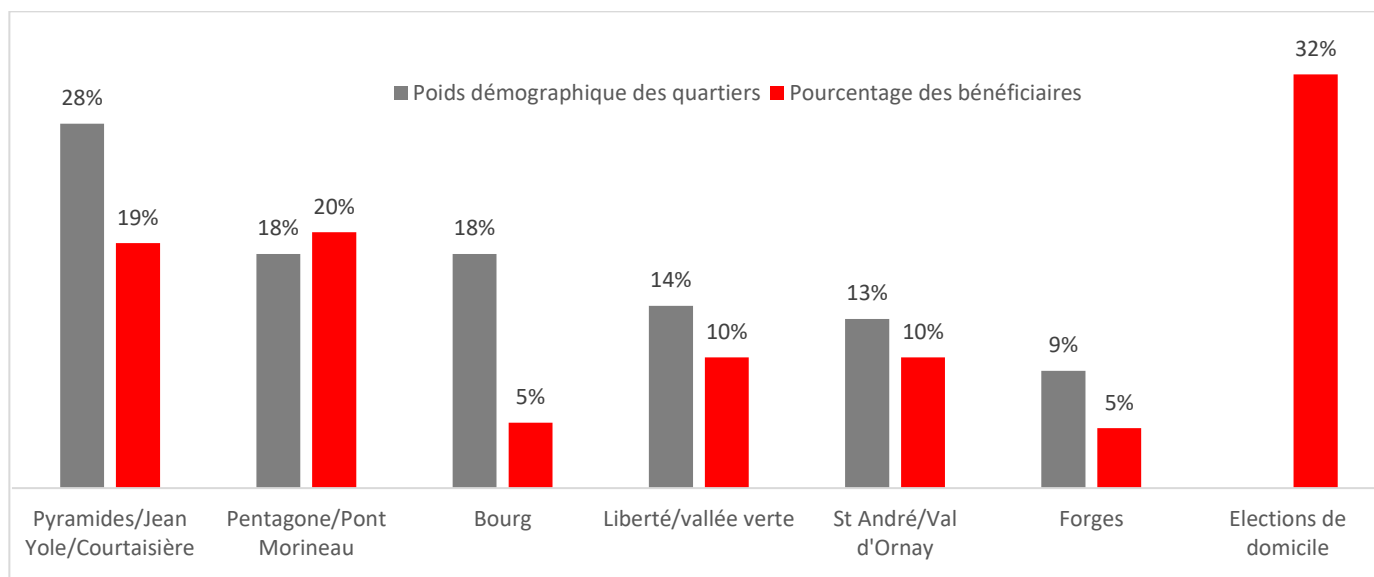
MENAGES SANS REVENU				MENAGES AVEC REVENUS			
2025		2024		2025		2024	
62 MENAGES		77 MENAGES		177 MENAGES		138 MENAGES	
MOYENNE DES RESSOURCES PAR PERSONNE	MOYENNE DES CHARGES REGLEES PAR PERSONNE	MOYENNE DES RESSOURCES PAR PERSONNE	MOYENNE DES CHARGES REGLEES PAR PERSONNE	MOYENNE DES RESSOURCES PAR PERSONNE	MOYENNE DES CHARGES REGLEES PAR PERSONNE	MOYENNE DES RESSOURCES PAR PERSONNE	MOYENNE DES CHARGES REGLEES PAR PERSONNE
	5,00 €		33,00 €	618,00 €	433,00 €	896,00 €	619,00 €
				RESTE A VIVRE / PERS	185,00 €	RESTE A VIVRE / PERS	277,00 €

À noter : compte tenu de leur budget très serré (parfois non viable), les charges ne sont pas toujours payées.

C'est ce qui motive d'ailleurs souvent les demandes.

Par ailleurs, ces moyennes recouvrent des réalités très différentes (par exemple : demandeurs d'asile sans charge, retraités avec charges mais qui ne les paient pas, RSA avec charges payées, salariés en situation de surendettement...).

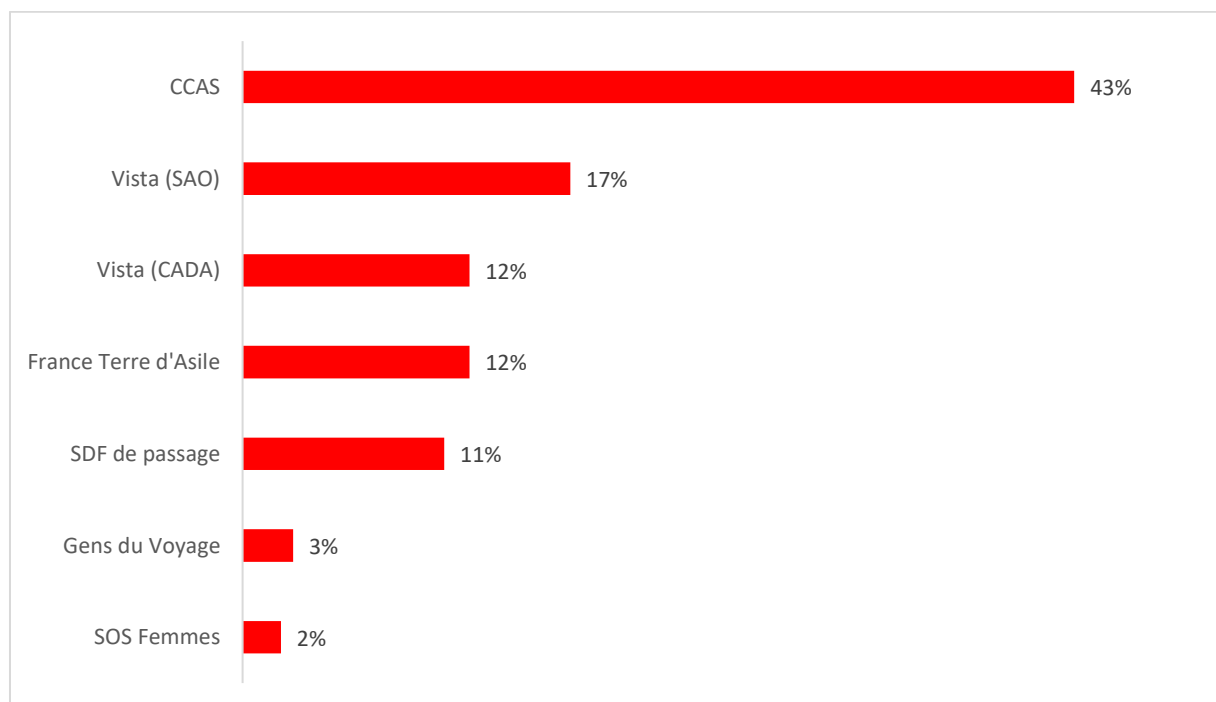
REPARTITION PAR QUARTIER



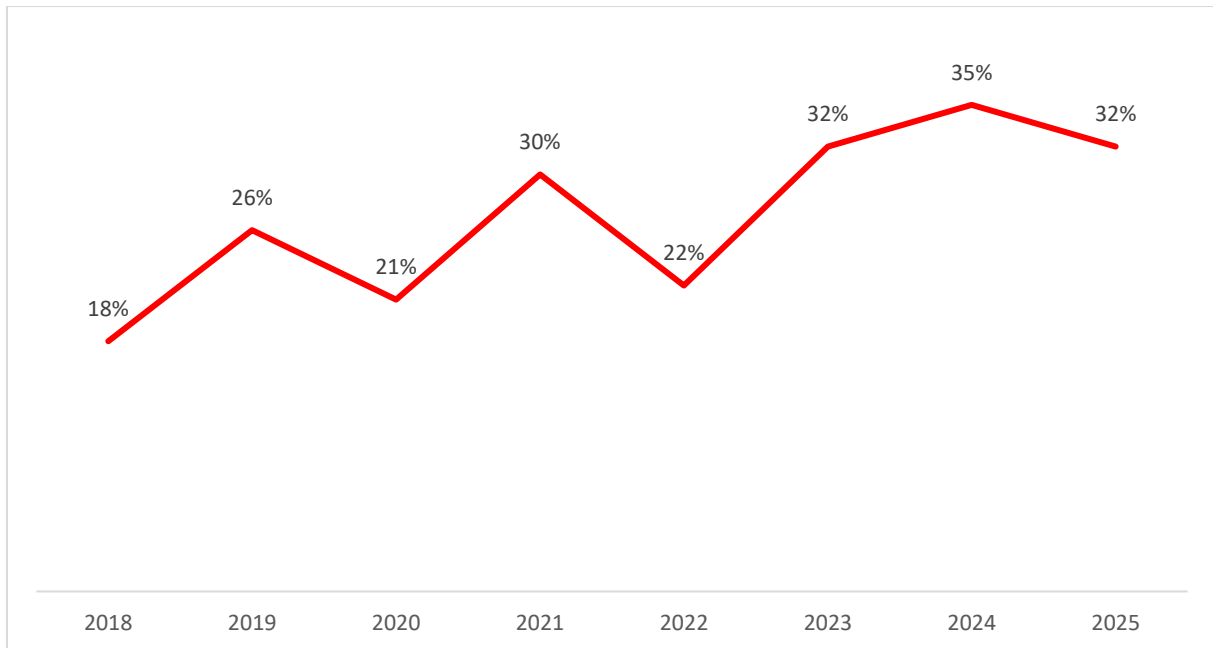
Sur les 239 ménages qui ont obtenu une ou plusieurs aides au cours du 4^{ème} trimestre 2025 :

- 69 (29 %) étaient domiciliés sur des quartiers prioritaires (45 sur le quartier des Pyramides et 24 sur le quartier de la Liberté/Vallée Verte),
- 47 (20 %) sur le quartier du Pentagone/Pont Morineau,
- 76 (32 %) bénéficiaires étaient sans domicile stable. Ils bénéficiaient d'une élection de domicile sur la ville ou étaient de passage.

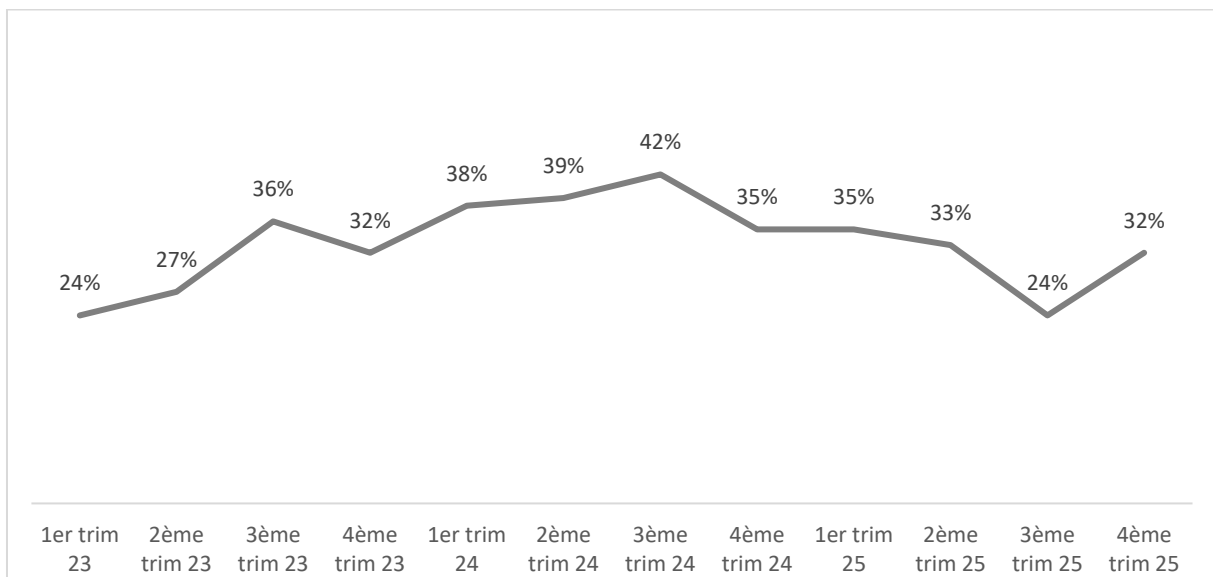
DOMICILIATION DES SANS DOMICILE STABLE



Evolution de la part des bénéficiaires sans domicile pour les 4èmes trimestres 2018 à 2025



Part des bénéficiaires sans domicile par trimestre depuis 2023



À noter : la part des bénéficiaires sans domicile stable reste élevée mais en baisse par rapport à 2024.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174552-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Prend acte

10 voix pour

6

BILAN 2025 DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Le règlement des aides facultatives, adopté par le Conseil d'Administration du CCAS du 26 juin 2024, accorde à la Vice-présidente, par délégation, l'attribution des aides.

Elle s'appuie sur l'avis :

- **des Commissions Consultatives Journalières (CCJ) qui examinent les demandes d'aides facultatives ponctuelles**
- **des Coordinations des Aides Sociales et Interventions (CASI) mensuelles qui étudient les demandes d'aides financières exceptionnelles qui ne trouvent pas de réponse auprès des instances ordinaires et portent une attention particulière aux situations récurrentes ou complexes.**

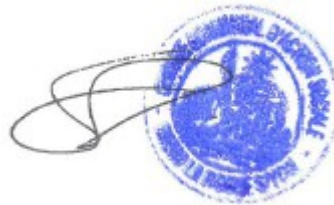
Dans ce cadre, il s'agit de coordonner les interventions et de conjuguer les leviers d'actions des partenaires concernés. Une évaluation sociale par un travailleur social est nécessaire et la présence du demandeur est souhaitée lors de cette coordination, de même que celle des partenaires impliqués dans la situation.

Un diaporama relatif au bilan 2025 des aides sociales facultatives est présenté aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. DE PRENDRE ACTE du bilan 2025 des aides sociales facultatives.
2. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174557-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Prend acte

10 voix pour

7

BILAN 2025 DE LA COORDINATION DES AIDES SOCIALES ET INTERVENTIONS

Le règlement des aides facultatives, adopté par le Conseil d'Administration du CCAS du 26 juin 2024, accorde à la Vice-Présidente, par délégation, l'attribution des aides.

Elle s'appuie sur l'avis :

- **des Commissions Consultatives Journalières (CCJ) qui examinent les demandes d'aides facultatives ponctuelles**
- **des Coordinations des Aides Sociales et Interventions (CASI) mensuelles qui étudient les demandes d'aides financières exceptionnelles qui ne trouvent pas de réponse auprès des instances ordinaires et portent une attention particulière aux situations récurrentes ou complexes.**

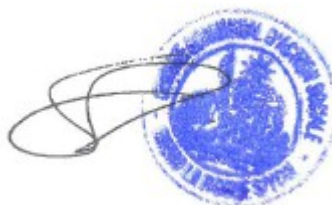
Dans ce cadre, il s'agit de coordonner les interventions et de conjuguer les leviers d'actions des partenaires concernés. Une évaluation sociale par un travailleur social est nécessaire et la présence du demandeur est souhaitée lors de cette coordination, de même que celle des partenaires impliqués dans la situation.

Un diaporama relatif au bilan 2025 de la Coordination des Aides Sociales et Interventions (CASI) est présenté aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. DE PRENDRE ACTE du bilan 2025 de la CASI.
2. D'AUTORISER Monsieur Luc BOUARD, Président, Madame Sophie MONTALETANG, Vice-présidente ou Madame Patricia LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang



Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174295-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseaume, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Prend acte

10 voix pour

8	RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2025 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
----------	--

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

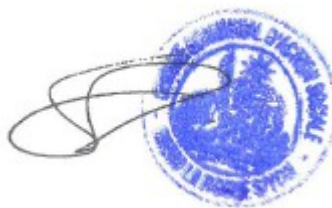
Ce rapport validé lors de la réunion de la Commission, le 5 décembre 2025 doit être présenté au Conseil municipal avant d'être ensuite transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

Représentatif de l'implication forte de la collectivité en faveur des personnes handicapées, il est souhaité que ce rapport soit porté à la connaissance également dans les Conseils d'Administration du CCAS et du CIAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE PRENDRE acte du rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang





COMMISSION COMMUNALE

-

COMMISSION INTERCOMMUNALE

ACCESSIBILITE

Rapport annuel 2025

SOMMAIRE

Introduction	page 3
1. Les Missions réglementaires	
1.1. Les Espaces Publics	page 7
1.2. Les Transports	page 10
1.3. Les Établissements	page 13
1.4. L'Habitat	page 15
1.5. Les Effectifs	page 18
2. La Vie Citoyenne	
2.1. La communication et l'inclusion	page 22
2.2. La culture, le sport, les loisirs	page 28

INTRODUCTION

Une reconnaissance qui oblige pour l'avenir !

Ce rapport annuel de l'accessibilité est aussi en quelque sorte un rapport sur tous les progrès réalisés en termes d'accessibilité et d'inclusion, depuis 2020. Il s'agirait donc tout autant d'un rapport de mandat, à l'aune des élections municipales de 2026.

A propos des progrès réalisés sur le territoire de l'agglomération yonnaise, il est alors opportun de considérer les événements suivants, vécus sur les 12 derniers mois, pouvant justifier d'un réel intérêt porté à ces mêmes progrès :

Le déplacement à La Roche-sur-Yon de Madame Isabelle SAURAT, Déléguée interministérielle à l'accessibilité, le 20 octobre 2025, avec la visite de différents espaces publics et ERP

La Roche-sur-Yon finaliste des Trophées de l'accessibilité, avec la remise d'un prix récompensant l'accessibilité des ERP, aussi bien en ce qui concerne les bâtiments que pour les services proposés et actions s'y déroulant



La participation de Madame Patricia LEJEUNE, Adjointe au handicap à l'accessibilité et à l'inclusion, à une table ronde à l'occasion des Assises nationales de l'accessibilité

La Visite de Madame la Ministre déléguée à l'autonomie et au handicap, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, le 23 juillet 2025, avec également la visite de différents espaces publics et ERP



Un dossier de presse ministériel, diffusé courant septembre 2025, mettant largement en avant La Roche-sur-Yon et son agglomération, en termes de bonnes pratiques et de réalisations inspirantes, ce dans le cadre de la construction d'une boîte à outils à destination des élus locaux, afin de rendre leur territoire plus accessible et plus inclusif

La réunion des Commissions Communale et Intercommunale de l'Accessibilité en date du lundi 29 septembre 2025, à la Préfecture de La Vendée, suite à la demande de Monsieur Éric LAFFARGUE, Sous-Préfet référent handicap

L'invitation de Monsieur Luc BOUARD, Maire de La Roche-sur-Yon et Président de L'Agglomération, à venir témoigner à l'occasion du Salon des Maires, dans le cadre d'un forum intitulé « L'accessibilité comme condition de l'autonomie des personnes en situation de handicap ».

Cette liste n'a pas vocation à se féliciter uniquement de l'intérêt porté au territoire, et à ce qui s'y fait et ce qui s'y passe en matière d'accessibilité et d'inclusion, mais bien à montrer que derrière cet intérêt ce sont bien des projets qui sont portés et des actions réalisées dans la durée, au bénéfice de toutes et tous ... car il faut toujours considérer que les actions et les améliorations apportées pour les personnes en situation de handicap, servent in fine à tout le monde.

Tous les acteurs locaux peuvent s'autoriser à travers ces évènements, à y voir une certaine forme de reconnaissance du travail collaboratif réalisé depuis plusieurs années ... **en pensant surtout que cette reconnaissance les oblige encore plus pour l'avenir !**

Le rapport annuel d'activité qui est vous présenté ci-après s'organise de la façon suivante :

- une première partie traitant :
 - des espaces publics, en incluant le stationnement réglementé,
 - des transports,
 - des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public,
 - de l'habitat,
 - des effectifs et des taux d'emploi de travailleurs handicapés,
- et une seconde partie, avec la vie citoyenne, qui sera abordée sous les angles suivants :
 - la communication et l'inclusion,
 - la culture, le sport et les loisirs.



1. LES

MISSIONS

RÈGLEMENTAIRES

Rapport annuel 2025

1.1 - LES ESPACES PUBLICS

La Direction des Espaces Publics assure la mise en accessibilité de la voirie dans le cadre de son programme de rénovation de voiries.

Depuis 2017, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE) concerne tout le territoire yonnais.

De nombreux travaux ont été réalisés ou sont en cours, aussi bien dans le cadre de projets structurants, de requalifications, que de rénovations de voiries.

Les opérations menées respectent les prescriptions figurant dans la Charte des Espaces Publics et spécifiquement en ce qui concerne l'accessibilité.

1.1.1. LA ROCHE SUR YON

- **Les projets structurants :**

. Place des Victoires - Quartier de la Garenne (720 000 € TTC en 2025)

720 000 €

Place des Victoires / La Garenne



- **Les rénovations de voirie :**

Trottoirs

Rue Montlahuc → Travaux réalisés en régie

1.1.2. LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Pas d'aménagement réalisé sur l'année 2025

1.1.3. Le stationnement Personne à Mobilité Réduite

En lien avec les points précédents, des places PMR ont été systématiquement intégrées dans le cadre des réalisations et aménagements. Ces différentes réalisations sont comprises dans le budget voirie.

De la même façon, les places existantes sont mises aux normes au fur et à mesure des projets.

1.1.4. Le Groupe de Traitement des Demandes Individuelles (GTDI)

En matière d'utilisation de l'espace public, 7 demandes ont été formulées, 7 ont été réalisées en 2025.

Les réalisations sont les suivantes :

- Une place de stationnement PMR devant l'association France Alzheimer Vendée, au 45 rue Claude Debussy,
- Une place de stationnement PMR rue de la fée Mélusine, suite à la demande d'un riverain,
- Une place de stationnement PMR rue Proudhon, suite à la demande d'un riverain,
- Une place de stationnement PMR sur un parking passage du Puy Charpentreau, suite à la demande de commerçants,
- Un re-marquage plus la pose d'un panneau sur la place de stationnement PMR à la maison du théâtre « La goutte de lait »,
- Un Aménagement de l'impasse Bernard Moitessier, avec deux abaissements de bordures, la pose de dalles podotactiles et le marquage d'un passage piéton, afin de faciliter le cheminement d'un jeune riverain en situation de handicap,
- Un aménagement boulevard d'Angleterre, avec la pose de potelets afin de faciliter le stationnement des véhicules médicalisés, suite à la demande d'un riverain.

Il faut observer qu'une solution est recherchée systématiquement afin de répondre aux besoins, même s'il n'est pas possible de matérialiser une place de stationnement PMR ou de procéder à un aménagement, considérant les normes réglementaires.



Rue Claude Debussy, avec le terrassement, la pose de bordures, la mise en place des enrobés, le marquage au sol, l'implantation des panneaux, chantier réalisé en régie par les services voirie et déplacement.



Parking passage du Puy Charpentreau avec la mise en place du marquage au sol, l'implantation des panneaux, chantier réalisé en régie

À noter :

Ce sont ainsi près de 50 aménagements qui ont été réalisés de 2020 à 2025, contribuant à rendre le territoire toujours plus accessible :

- 6 en 2020,
- 5 en 2021,
- 9 en 2022,
- 7 en 2023,
- 12 en 2024,
- 7 en 2025.

1.2 – LES TRANSPORTS

1.2.1. Le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

Pour rappel, le SD'AP a été validé en septembre 2015 par le Conseil Communautaire et en février 2016 par Monsieur le Préfet. Le bilan définitif lui a été transmis en février 2019.

1.2.2. Mise en accessibilité des quais

Avec le lancement du nouveau réseau depuis le 2 septembre 2024, il convient de continuer la consolidation du bilan d'accessibilité des quais par ligne. Les lignes sont identifiées par des numéros. Elles ont fait l'objet d'une diamétralisation et/ou d'une mise en correspondance sans couture. Pour rappel, toutes les communes sont desservies, avec Le Tablier, depuis septembre 2024.

Desserte de la ville-centre	Desserte des autres communes
1 Atinéa <> Tournefou	10 Dompierre <> Aubigny
2 Atinéa <> Tournefou	11 Venansault <> La Ferrière
3 Robretières <> Angelmière	12 Mouilleron <> Les Clouzeaux
4 Robretières <> Angelmière	13 La Chaize-le-Vicomte <> Numa Soubeyran / Terres Noires
5 Val d'Amboise <> Mairie du Bourg	14 Landeronde <> Nesmy <> Chaillé-sous-les-Ormeaux
6 Maison N° des Landes <> Mairie du Bourg	15 Le Tablier <> St Florent (Rives de l'Yon) <> Fougeré <> Thorigny
7 Napoléon <> Beaupuy <> Napoléon	

93% des quais sont accessibles, avec un nouvel arrêt mis en accessibilité, sur la commune de Dompierre-sur-Yon.

Arrêt Parreau



1.2.3. Mise en accessibilité du matériel roulant

54 bus sur 54 sont accessibles (bus à plancher bas avec palette pour fauteuil), dont 2 bus articulés.

2 nouveaux bus H2 (hydrogène) accessibles à 3 portes sont venus rejoindre la flotte en 2025, en complément des 2 bus H2 déjà présents.

1.2.4. Vocalisation des informations voyageurs

Avec le nouveau réseau lancé à l'occasion du nouveau contrat de délégation de service public, il a été choisi d'adopter un "Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur" (SAEIV), se voulant plus performant et réactif que l'ancien précédemment utilisé. Ce nouveau système permet le suivi en direct et en temps réel des véhicules tout en facilitant la communication entre le PC d'exploitation du délégataire et les conducteurs.

L'ancien système proposait quant à lui, une diffusion sur bornes avec l'obligation de se situer face à une borne pour consulter l'information.

Le nouveau système est plus moderne. Il renvoie l'information voyageur directement sur l'application du délégataire et sur des pages internet dédiées accessibles, en scannant le QR code présent à tous les points d'arrêt du réseau. La vocalisation est alors accessible via l'application Impulsyon, sur tous les arrêts du réseau et non pas seulement aux 20 principaux comme précédemment.

L'installation des systèmes de vocalisation à bord de tous les véhicules continue d'être déployée, avec l'intégralité du parc équipé pour la mi-décembre 2025.

1.2.5. Formation du personnel

Tous les conducteurs du réseau sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Les nouveaux conducteurs sont formés dès leur embauche.

1.2.6. Amélioration continue

Pour rappel, il a été demandé au délégataire de poursuivre la démarche en faveur de l'accessibilité, tant sur le plan des nouveaux véhicules que de la formation des conducteurs et personnel du réseau Impulsyon.

La direction des transports et des déplacements durables, et le délégataire du réseau Impulsyon, restent à la disposition des usagers, des représentants des associations et des élus.

C'est dans ce contexte que 4 véhicules sont mis en œuvre en journée pour Handiyon, depuis 2024, au lieu de 2 auparavant en heures creuses.

Le nombre de demandes pour le service Handiyon, sur une période comparée, de janvier à septembre est le suivant :

7640 en 2024

9435 en 2025

Le pourcentage de refus liés à une impossibilité de prise en charge est de :

0,54% en 2024,

0,10% en 2025.

À noter :

Une enquête récente de l'Association des Maires de France révèle que 48% des communes et 39% des EPCI, déclarent que leur réseau de transports est peu, voire pas adapté.

1.3 - LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

1.3.1. Ad'AP ville de La Roche-sur-Yon

En séance du conseil municipal du 22 septembre 2015, la ville s'est engagée en approuvant un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmé) composé de 119 ERP et IOP, pour une période de 9 ans, avec donc une échéance en 2025.

Cette échéance ne pourra pas être respectée, au regard des considérations budgétaires et des ressources humaines nécessaires en interne à la collectivité.

Cependant, la mise en accessibilité des ERP non encore traités se poursuit.

Une dérogation sera demandée pour quelques-uns d'entre eux, en raison d'impossibilités techniques. Des questionnements se posent sur l'avenir de certains, avec une intégration éventuelle dans un projet plus global et/ou une délocalisation le cas échéant.

Sur les 128 ERP et IOP comptabilisés au 1^{er} novembre 2025 (voir tableau en annexe) :

- 70 sont accessibles au public, dont 8 sont neufs
- 28 sont en cours de travaux,
- 9 sites n'ont actuellement pas fait l'objet de travaux,
- 21 ont été désaffectés, vendus ou démolis.

Pour les 9 sites non encore traités, 4 font l'objet d'une réflexion sur le devenir du site :

- Ecole maternelle Maria Montessori,
- Maison de Jeunes Le Rancard,
- L'ensemble Maison de quartier des Pyramides – ludothèque – médiathèque,
- La Soulère.

L'état d'avancement depuis 2015, selon la nature des ERP, est précisé dans le tableau ci-dessous.

PATRIMOINE VILLE	Etat d'avancement (%)		Avancement entre 2015 et 2025 (en points de pourcentage)
	Année 2015	Année 2025	
Scolaire	52 %	88 %	+ 36
Sportif	55 %	84 %	+ 29
Associatif	47 %	91 %	+ 44
Culturel	54 %	81 %	+ 27
Administratif	59 %	88 %	+ 29
Industriel et commercial	52 %	86 %	+ 34
Petite enfance	50 %	62 %	+ 12

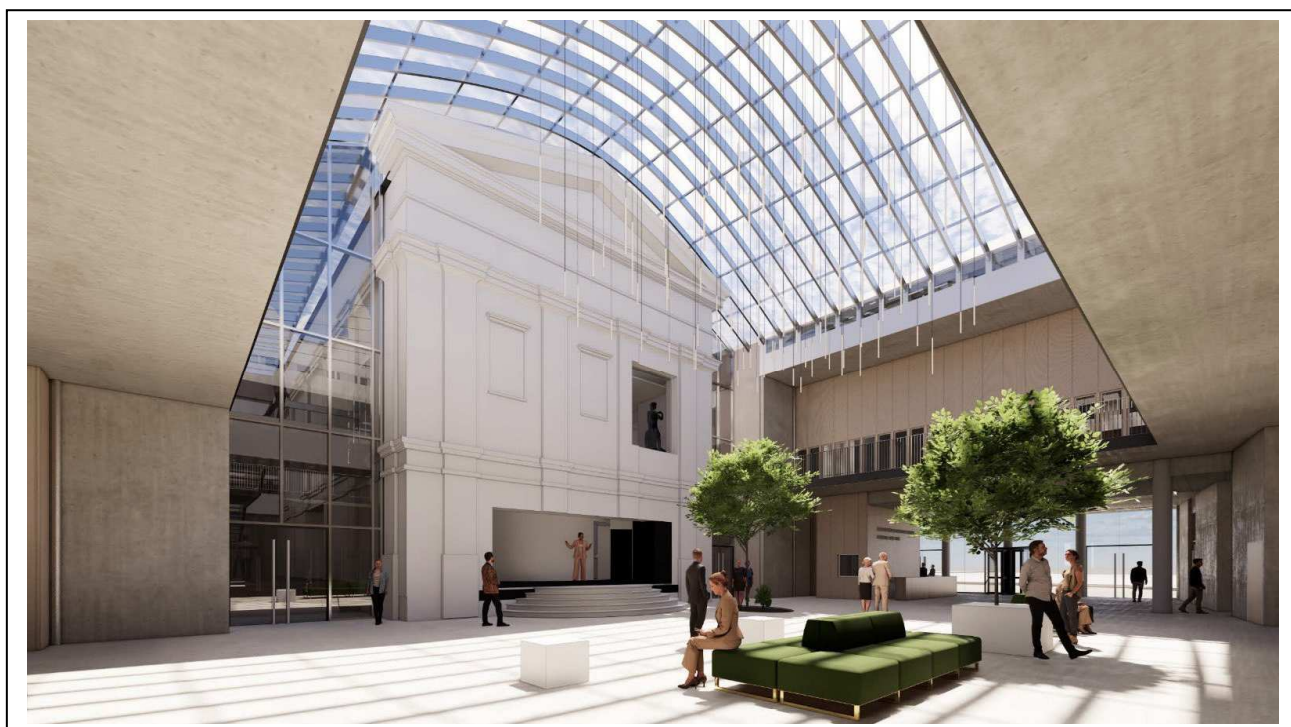
Pour rappel, depuis le 1^{er} septembre 2019, la Commission de sécurité intègre l'accessibilité, comme stipulé dans l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2018.

1.3.2. Ad'AP de La Roche-sur-Yon Agglomération

L'Agenda d'Accessibilité de La Roche-sur-Yon Agglomération avait été validé par le Préfet en février 2016, comme celui de la ville de La Roche-sur-Yon, ce pour une durée de 3 ans.

Tous les ERP concernés ont été traités dans le délai imparti ou sont en cours.

Cependant, la direction des bâtiments se tient à disposition pour étudier la réalisation d'adaptations si besoin.



1.4 - L'HABITAT

1.4.1. Le parc privé

Le Guichet unique de l'habitat est un service public qui accompagne les ménages de la Roche-sur-Yon Agglomération dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

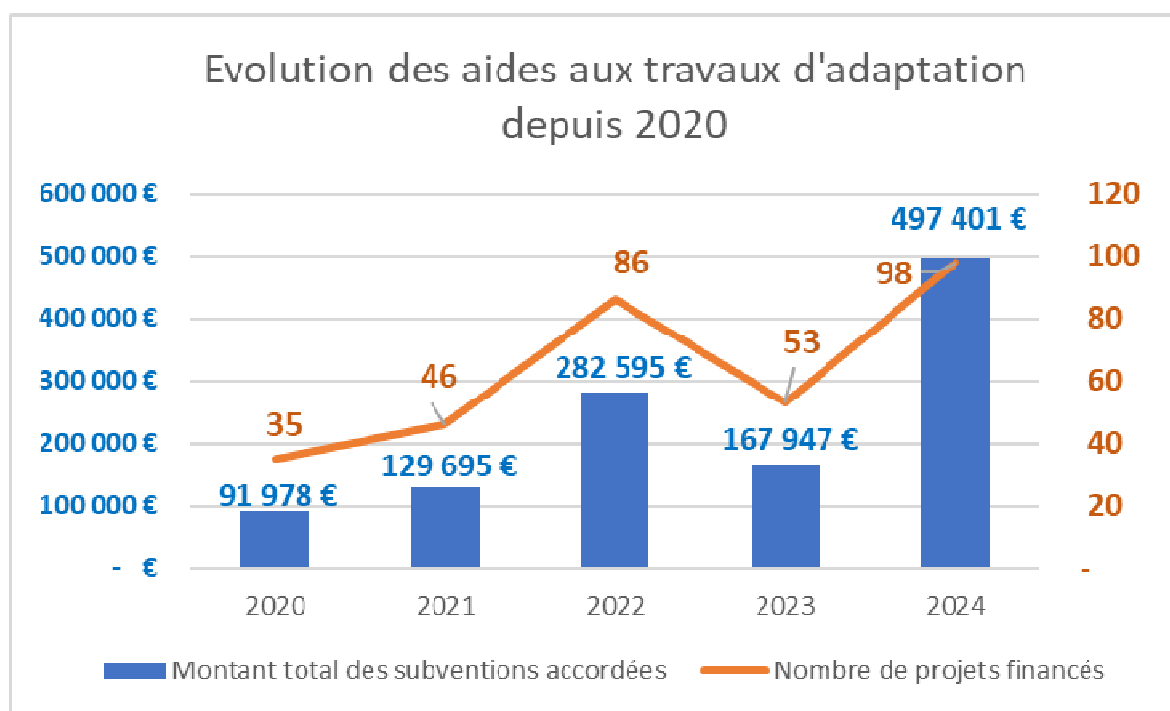
Des aides et des conseils techniques (visite à domicile) sont proposés pour l'adaptation du logement afin d'améliorer son accessibilité.

Les aides attribuées concernent en majorité l'aménagement de salles de bains et l'installation de rampes, en considérant aussi bien la notion de handicap que celle de perte d'autonomie, liée au vieillissement.

Les dossiers de demandes sont instruits par le service habitat et hébergement au sein du Guichet unique de l'habitat.

Bilan 2024 :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Nombre de projets financés	35	46	86	53	98
Montant total des subventions accordées	91 978 €	129 695 €	282 595 €	167 947 €	497 401 €
Coût des travaux réalisés	230 428 €	380 649 €	826 805 €	458 232 €	938 036 €



Précisions :

- L'aide moyenne attribuée à un propriétaire occupant pour des travaux de maintien à domicile est de 5 082 € en 2024 contre 3 168 €/projet en 2023.
- En 2024, la moyenne d'âge des demandeurs était de 78 ans (76 en 2023 et 82 ans en 2022).
- En 2024, 75 % des dossiers (sur les 53) concernaient des personnes de plus de 70 ans, 10 dossiers des personnes de moins de 70 ans.
- 15 % des aides ont été attribuées à des personnes en situation de handicap.
- En 2024, 55 % des travaux subventionnés concernent l'aménagement de salles de bains (73 % en 2023). Les autres projets réalisés sont l'installation de monte-escaliers (11 %), de volets roulants (25%) et la création d'un espace au rez-de-chaussée (4 %).

Observations :

Le nombre de projets subventionnés est en forte augmentation par rapport à l'année 2023 (+ 85 %), cela peut s'expliquer par la mise en attente de certains projets accompagnés en 2023 dans le cadre de l'OPAH et ainsi déposés en 2024, afin de bénéficier de l'augmentation du taux de subvention des aides de l'ANAH (50 % pour les ménages modestes et 70% pour les ménages très modeste).

Depuis deux ans, le nombre de demande d'aides financières et d'accompagnement par le service Habitat sur les projets de travaux d'adaptation du logement est de plus en plus important. Cette tendance peut s'expliquer par :

- ⇒ La communication réalisée depuis plusieurs années qui permet au dispositif d'être mieux identifié et donc sollicité par les ménages,
- ⇒ Le développement du réseau et la communication auprès des partenaires,
- ⇒ Depuis 2019, l'Agglomération a souhaité que pour tous les diagnostics de logements chez une personne de + de 60 ans, le technicien intègre un volet accessibilité et adaptation du logement dans le rapport réalisé. Cela permet de sensibiliser les personnes à la perte d'autonomie et permet d'encourager des travaux d'amélioration de l'accessibilité du logement.

Le Guichet unique de l'habitat met en place régulièrement des actions de communication auprès du public et des partenaires locaux, en complément de la communication nationale, afin de maintenir une dynamique sur ce type de projets et d'être identifié par tous :

- Présentation des dispositifs lors de temps forts ; forum, réunions d'information dans les communes.
- Animation de stands lors de forums organisés localement,
- Présentation des dispositifs d'aide aux partenaires et services locaux qui pourraient orienter le public vers le GUH : France Services, les communes, Espace Entour'age ...

1.4.2. Le parc public

La liste des logements accessibles livrés en 2025 sur le territoire de La Roche Agglomération :

- **ORYON**

COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENTS
LE TABLIER	8

- **Vendée Logement**

COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENTS
LA ROCHE-SUR-YON	27
RIVES DE L'YON	25

À noter :

Un référentiel relatif à l'accessibilité des logements a été réalisé par La Cie du Logement, en lien avec Vendée Habitat et ORYON, ce à partir d'une cotation selon différents critères.


Ce référentiel a été présenté lors de la réunion des Commissions Communale et Intercommunale de l'Accessibilité, le 29 septembre 2025, en présence de Monsieur Éric LAFFARGUE, Sous-Préfet en charge du handicap.

Une application spécifique a été développée, afin de faciliter et harmoniser le recensement initial des informations, ainsi que leur mise à jour.

Ce référentiel permettra in fine de mieux répondre aux demandes faites par les personnes en situation de handicap, en proposant des logements les mieux adaptés à leurs besoins.


Une telle démarche serait a priori novatrice au niveau national.

Un des objectifs à venir sera de la partager et la mettre en valeur.




Cotation d'Accessibilité aux Résidences



Code Immeuble Adresse Date de la visite au logement :	Icône accessible	Problème de Mobilité Léger	Personne à Mobilité Réduite	Personne à Mobilité Réduite +
I) ACCES EXTERIEURS :				
1.01 Topographie : pente depuis la voirie Pas de pente : - de 1% Pente légère : De 1% à 5% Pente Forte : + 5%				
1.02 Marche depuis le stationnement jusqu'à la porte de hall de l'immeuble Pas de marche 3 marches ou moins + de 3 marches				
1.03 Etat et stabilité du sol pour accéder au hall Sol Stable en Bon Etat Sol présentant quelques défauts Sol instable et / ou dégradé				
II) ACCES HALL				
2.01 Porte d'entrée du Hall Porte Motorisée Facile à Ouvrir de 1 à 50 Newton Difficile à Ouvrir + de 50 Newton				
2.02 Largeur Porte du Hall Passage supérieur à 100 cm Passage 90 Passage 80 Passage 70 Passage 60				
2.03 Marche dans le Hall Pas de marche 3 marches ou moins + de 3 marches				



Niveau Digitale, Inclinomètre, Mesure des pentes en %



Le dynamomètre mesure la force en Newtons (N)

4

1.5 – LES EFFECTIFS

Déclaration au FIPHFP au titre de l'année N-1

Ville	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Référence	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Effectif ETP	831	898	871	896	846	869
Effectif rémunéré au 01/01	1124	1142	964	961	881	913
Nb légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi	49	49,68	57	57	52	54
Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	86	104	93	98	104	112
taux d'emploi direct	10,35%	9,11%	9,65%	10,20%	11,80%	12,27%

CIAS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Référence	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Effectif ETP						416
Effectif rémunéré au 01/01						460
Nb légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi						27
Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi						31
taux d'emploi						6,74%

Agglomération	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Référence	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Effectif ETP	462	469	481	481	484	480
Effectif rémunéré au 01/01	492	499	508	512	508	512
Nb légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi	27	28	30	30	30	30
Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	31	35	44	40	49	48
taux d'emploi	6,71%	7,46%	8,66%	7,81%	9,65%	9,38%

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à la ville a continué d'augmenter, avec une hausse annuelle de 0,47 point à 12,27%.

Celui de l'agglomération a légèrement diminué de 0,27 point à 9,38%

Celui du CIAS est de 6,74%, en rappelant sa création au 1^{er} mars 2024.

Les taux sont tous supérieurs à celui de l'obligation légale qui est de 6%, seuil en-dessous duquel les employeurs sont amenés à régler une contribution.

Le CCAS n'est plus concerné car son effectif est de 9 ETP, donc inférieur à 20.

À noter :

Le taux moyen national d'emploi de travailleurs handicapés dans la fonction publique est de 5,93%.

Il est de 7,24% dans la fonction publique territoriale et de 3,60% dans le secteur privé.

Pour rappel et de façon plus générale et volontariste, une convention a été passée entre la ville, l'agglomération, le CCAS et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Cette convention a été étendue au Centre Intercommunal d'Action sociale.

Pour rappel, les objectifs de cette convention sont les suivants :

- le recrutement d'apprentis en situation de handicap,
- le recrutement de personnes en situation de handicap,
- le maintien dans l'emploi,
- des actions de communication et de sensibilisation,
- l'accompagnement des agents handicapés.

Ces objectifs contribueront notamment et in fine à l'augmentation du taux d'emploi de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le budget prévisionnel est de 1 201 800 €, dont 743 650 € par l'employeur.

C'est dans ce cadre que plusieurs actions ont eu lieu pendant les Semaines européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), sur ces dernières années, avec notamment le DUODAY :

Une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.



#seeph2025

**Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées**

En ce qui concerne la formation, plusieurs sessions se sont déroulées sur l'année 2025, selon différentes thématiques. Elles sont les suivantes :

Libellé des sessions	Nombre d'agents	Durée (en jours)	Date	Public
L'accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu scolaire	13	2	08/01/2025 et 15/01/2025	Agents Direction Education
L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant	1	3	Du 26 au 28 mars 2025	Agent Direction Petite Enfance
L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes autour d'activités adaptées en EHPAD ou en résidences autonomie	15	2	du 4 au 5 décembre 2025	Agents des EHPAD
Les inconforts de la fin de vie du sujet âgé ou porteur de handicap	1	6	15/05/2025	1 agent EHPAD
Sensibilisation au Makaton	18	1/2	20/10/2025	Agents Direction Education



2. LA

VIE

CITOYENNE

Rapport annuel 2025

2.2 – LA COMMUNICATION ET L'INCLUSION

Dans le domaine de la communication et de l'inclusion, les actions initiées se sont poursuivies.

2.2.1. La communication

- L'accès à Roche+ via différents supports continue avec :
 - une page Facebook,
 - la diffusion possible en version texte pour les personnes disposant d'un logiciel de lecture audio spécifique.

Un nouveau site internet mutualisé ville-agglomération a été créé. Celui-ci a été conçu afin de respecter les critères du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Sa construction a fait l'objet d'une concertation avec l'association Valentin Haüy.

La version texte de Roche+ à l'attention des personnes aveugles et malvoyantes a fait l'objet d'une amélioration concertée entre la direction de la communication et l'association Valentin Haüy, par la mise en place d'un sommaire avec des liens hypertextes.

- Comme pour les années passées, le respect du Symbole d'Accueil d'Accompagnement d'Accessibilité (S3A) apposé dans les services et structures accueillant du public de la ville et l'agglomération, fait l'objet d'un suivi, considérant les conventions passées avec l'ADAPEI-ARIA.



- En complémentarité avec le Symbole d'Accueil d'Accompagnement d'Accessibilité (S3A), l'appropriation du Facile A Lire et à Comprendre (FALC) se poursuit, en rappelant que les supports réalisés avec cette méthode sont utilisés aussi bien par les publics initialement visés, que par d'autres (exemple des touristes ne maîtrisant pas la langue française, ou bien pour les personnes âgées ou malvoyantes en raison de la taille des caractères, dans le cas des supports réalisés par la Société Publique Locale Destination La Roche-sur-Yon).

Plusieurs directions et services, ainsi que des établissements culturels, qui avaient déjà retranscrit ou non certains de leurs supports ont fait part de leur volonté d'amplifier cette démarche.

- Les communes de La Roche-sur-Yon Agglomération ont fait le choix de la solution Accéo, afin de faciliter l'accès aux services pour les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques, avec l'accès à trois modes de communication en temps réel :
 - la transcription instantanée de la parole,
 - la visio interprétation en langue des signes,
 - la visio en langue parlée complétée.



- Le Makaton est un programme de Communication Alternative et Améliorée destiné aux personnes souffrant de troubles du langage et par ce biais, en situation de handicap. Le Makaton est le seul programme de communication multimodal composé de signes issus de la Langue des Signes Française, de pictogrammes et de la parole. Accessible à toutes et tous, le Makaton représente un grand pas vers l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Implantée à La Roche-sur-Yon depuis 20 ans et dans le cadre de sa mission nationale visant à faire rayonner le Makaton en France, l'association AAD MAKATON a proposé à la ville de La Roche-sur-Yon de l'accompagner dans la mise en place du Makaton (signalétique avec des pictogrammes) dans ses établissements recevant du public, ainsi que dans la mise en œuvre du projet pédagogique, développé à l'attention des enfants des écoles maternelles, dans le cadre des P'tis Mercredis (cf. ci-après).

Une convention est prévue pour officialiser un partenariat entre l'association AAD MAKATON et La Ville de La Roche-sur-Yon.



2.2.2. L'inclusion

➤ L'inclusion commence par l'éducation, en considérant tous les temps de la vie de l'enfant et du jeune (école, périscolaire, extrascolaire). A cet effet et pour rappel ;

Six écoles élémentaires de La Roche-sur-Yon disposent d'une classe ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) selon les différents types de handicap.

L'école maternelle de l'Angelmière dispose quant à elle d'une classe UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle pour Autistes).

Une classe externalisée IEM (Institut d'Education Motrice) existe également à l'école élémentaire de la Généraudière.

Un dispositif d'autorégulation à l'attention des jeunes autistes a été mis en place à l'école Pierre Menanteau de Dompierre-sur-Yon, en partenariat avec l'AREAMS.

Une classe inclusive polyhandicap (Unité d'enseignement externalisée) a été ouverte en 2021 à Aubigny-Les Clouzeaux, en partenariat avec l'ADAPEI ARIA. Une classe inclusive a été créée au lycée des Etablières, en partenariat avec l'IME des Terres Noires et l'ADAPEI ARIA.

Pour rappel également, une Commission Inclusion partenariale entre la ville de La Roche-sur-Yon, l'Education Nationale, la MDPH et la CAF a été mise en place, ce afin de faciliter l'accueil et le suivi des enfants en situation de handicap, par une meilleure coordination des projets et des ressources humaines.

La réunion du 16 octobre 2025 a permis de faire un point suite à la rentrée scolaire, avec les éléments suivants :

- concernant la pause méridienne ;
 - ▶ 68 enfants suivis collectivement
 - ▶ 31 enfants suivis individuellement
 - ▶ 30 intervenants ;
 - ▶ 10 contrats AESH Éducation nationale
 - ▶ 11 contrats AESH ville
 - ▶ 2 agents ADMR
 - ▶ 2 agents Vitalliance
- concernant les activités périscolaires ;
 - ▶ 36 enfants suivis collectivement
 - ▶ 13 enfants suivis individuellement
 - ▶ 19 intervenants ;
 - ▶ 11 contrats AESH ville
 - ▶ 4 agents ADMR
 - ▶ 4 agents Vitalliance

Ces chiffres sont globalement comparables à ceux de l'année 2024, avec cependant une augmentation des accompagnements individuels.

Le constat des difficultés dans le recrutement des AESH est partagé.

La dynamique d'équipe entre les différents partenaires professionnels est appréciée, ce afin de pouvoir coconstruire des solutions.

Une formation interprofessionnelle est envisagée, à destination des AESH, des animateurs, des ATSEM et des enseignants, conduite par le SDJES, sur la base du volontariat.

Huit animateurs-référents handicap sont positionnés sur différents sites. Ils ont bénéficié de temps de formation. L'apprentissage et l'utilisation du Makaton par des animateurs sur 4 groupes scolaires continue de donner pleine satisfaction.

Des professionnels de la petite enfance ont également bénéficiés de sessions de formation à ce programme de communication.

Suite aux jeux paralympiques et au challenge parasportif organisé à l'attention de 650 enfants yonnais en 2024, des activités liées au para sport continuent d'être organisées dans le cadre des activités périscolaires, afin de poursuivre la sensibilisation des enfants.

Après avoir développé pendant plusieurs années des actions de sensibilisation au handicap auprès des enfants des écoles élémentaires, la direction de l'éducation de la ville de La Roche-sur-Yon a souhaité mettre en œuvre un projet en faveur des enfants de 3 à 6 ans, dans le cadre des P'tis Mercredis.

Un parcours inclusif est ainsi proposé, dans le cadre d'un projet articulé autour de cinq thématiques principales, inscrites dans un carnet de voyage.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de 18 ATSEM a bénéficié en octobre 2025 d'une session de sensibilisation au Makaton. Deux autres sessions sont prévues en février et avril 2026, afin que l'ensemble des ATSEM de la ville soient concernées.

A cet égard, le plan de formation élaboré en lien avec le CNFPT, à l'attention des ATSEM, initié en 2024, s'est poursuivi en 2025 (cf. tableau ci-avant).



A noter :

Une journaliste de la Gazette des communes vient de solliciter la mairie de La Roche-sur-Yon, au moment de la préparation du Rapport annuel, ce dans le cadre d'un reportage sur l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra scolaires.

➤ Comme mentionné dans les rapports annuels précédents, l'inclusion c'est aussi la possibilité de découvrir ou de mieux connaître un territoire. C'est ainsi que la Société Publique Locale Destination La Roche-sur-Yon continue de développer une offre touristique adaptée, avec des moyens et des outils pour aller dans ce sens (supports en FALC, visites adaptées, ...). Le déménagement dans les nouveaux locaux place Napoléon a ainsi été pensé en tant qu'opportunité pour mettre en place un espace immersif, conçu pour accueillir tous les publics.

L'idée déjà évoquée d'une labellisation du territoire, considérant l'accessibilité dans toutes ses dimensions (transports, commerces, hébergement, espace public, communication ...) sera étudiée en 2026, considérant la nouvelle démarche mise en place.

Destination pour tous est le seul label d'État qui valorise une destination touristique accessible, permettant un séjour inclusif pour tous, les habitants du territoire comme les visiteurs extérieurs.



➤ La mission réalisée par les Ambassadrices de l'accessibilité jusqu'en juillet 2023, continue de produire ses effets. Des commerçants, des porteurs de projets, des architectes, des maîtres d'œuvre, des agences immobilières, sollicitent régulièrement le Chargé de mission accessibilité. Ce sont ainsi des dizaines d'ERP qui sont rendus accessibles ou dont l'accessibilité est améliorée. C'est ainsi également que des professionnels sont sensibilisés.

➤ L'inclusion se traduit également par la solidarité, avec de multiples animations mises en œuvre sur les communes de l'agglomération, au profit du Téléthon ou bien par des associations dans le cadre d'actions caritatives.

En ce qui concerne le Téléthon, l'année 2025 a déjà été marquée par la venue de la Présidente de l'AFM, Madame Laurence TIENNOT-HERMENT à La Roche-sur-Yon, le samedi 11 octobre 2025, dans le cadre d'une conférence.

Cet évènement aura rassemblé près de 200 personnes au CYEL.



➤ L'inclusion, c'est aussi prendre pleinement en considération la santé mentale, grande cause nationale en 2025, prolongée en 2026, avec la définition des quatre objectifs prioritaires suivants :

- Lutter contre la stigmatisation,
- Améliorer l'accès aux soins,
- Développer de nouveaux métiers,
- Prévenir et repérer de façon précoce.

C'est dans ce sens qu'œuvre la Communauté départementale de santé mentale, avec la construction et la mise en œuvre d'un projet de territoire.

L'Adjointe au maire de La Roche-sur-Yon, en charge du handicap, de l'accessibilité et l'inclusion, y représente les collectivités et siège au bureau de cette Communauté.

Elle est également membre du Conseil de surveillance de l'EPSM Georges Mazurelle, ainsi que du Comité de pilotage du dispositif Handisoins.

Ces représentations favorisent les échanges sur la santé mentale, notamment à l'occasion des réunions des Commissions communale et intercommunale de l'accessibilité, avec les interventions des associations et structures concernées, favorisant l'interconnaissance des dispositifs et la vie du réseau.

Dans les perspectives de ces Commissions, est également envisagée celle de mettre en place un groupe de travail sur les violences faites aux personnes en situation de handicap.

2.3 - LA CULTURE, LE SPORT, LES LOISIRS

2.3.1. La culture

- L'accessibilité et l'inclusion sont intégrées et portées dans la continuité :
 - dans le cadre d'Art vacances, avec des enfants porteurs de troubles autistiques depuis plusieurs années, ou bien des enfants handicapés moteurs depuis l'ouverture du CYEL,
 - dans le cadre également des Concerts très tôt par roulement dans les maisons de quartier, ou bien au Concorde ou au CYEL,
 - par des séances spécifiques avec l'accueil des enfants de structures spécialisées,
 - dans le cadre aussi de manifestations organisées par le musée,
 - à l'occasion des différentes manifestations populaires (Festival R'Pop, Colors),
 - avec l'accueil d'enfants autistes pour des cours de musique au Conservatoire,
 - avec les brigades d'intervention culturelle mises en place par la médiathèque Benjamin Rabier, afin d'aller au-devant des personnes empêchées (EHPAD, IME ...)
 - un projet en résidence auprès de patients de l'EPSM Mazurelle
 - etc.

L'action nouvelle et inédite organisée en partenariat avec l'EPSM Mazurelle en 2024 et concernant une représentation théâtrale par la troupe de la Fédération Mosaïque, en ouverture des Semaines d'information sur la santé mentale, a été reconduite.

Elle l'a été, non pas au CYEL comme en 2024, mais au théâtre municipal, contribuant ainsi à toujours plus d'inclusion.



- L'accessibilité et l'inclusion sont également intégrées et portées par les partenaires culturels.

Le Grand R continue de proposer des spectacles adaptés dans sa programmation, en intégrant des spectacles en audiodescription ou avec traduction en LSF, tout en proposant des visites des coulisses et des temps d'échanges avec les artistes. Ces spectacles font l'objet d'une participation financière de la ville.

Comme mentionné en introduction de ce rapport, les temps de concertation organisés en partenariat avec l'équipe du cinéma Le Concorde et les associations représentatives des personnes en situation de handicap, ont amené à prendre pleinement en considération la qualité d'usage via les évolutions technologiques. Ils ont amené également à des actions inclusives, comme initialement la soirée organisée avec l'association des Sourds de Vendée, suivie depuis par plusieurs séances spéciales, organisées avec des associations et/ou des collectifs.

L'équipe du Concorde prévoit aussi de mettre en place le dispositif Ciné relax, avec des séances ouvertes à tous les publics et adaptées, lors desquelles chacun peut vivre le film et ses émotions à sa façon !



Le Quai M a poursuivi sa dynamique inclusive, notamment en programmant :

- Un concert avec le groupe Astéréotypie, composé d'auteurs et chanteurs atypiques, également journalistes des rencontres du Papotin,
- Un concert en chant-signé, très apprécié des personnes sourdes, qui ont pu également utiliser les gilets vibrants.

Le Quai M a également accueilli une soirée de représentation, suite à travail d'écriture réalisé par des jeunes en situation de handicap et leurs aidants, en partenariat avec le slameur Lhomé, dans le cadre d'un projet collaboratif avec le DITEP l'Alouette, l'UGECAM et APEDYS 85.



2.3.2. Le sport

Après une année 2024 toute particulière et intense, en raison des jeux paralympiques et le départ de la flamme de La Roche-sur-Yon, la direction des sports a continué ses interventions dans le cadre des Activités Péri Educatives ou bien auprès des classes ULIS.

Elle a aussi continué de pratiquer l'inclusion dans le cadre de Sport vacances.

Comme mentionné précédemment, les accueils périscolaires ont organisé à nouveau des challenges para sport.

Des structures sportives ont été mises en accessibilité, avec le club d'aviron ou bien le stade Jules Ladoumègue avec y compris l'installation d'une Boucle d'Induction Magnétique dans les gradins, qui a été testée par des membres de l'ARDDS (personnes malentendantes ou devenues sourdes) dans le cadre d'une visite de concertation.

Une activité torball a été proposée dans le cadre de la 3^{ème} édition du Summer Break, à l'attention des jeunes de 12 à 16 ans.

Un projet de sensibilisation à la pratique de la boccia est en cours de réflexion.

Un Challenge handisport est prévu en 2026, organisé en partenariat entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Comité Départemental Handisport.

Les établissements spécialisés, ainsi que les clubs sportifs dont 3 sont labellisés handisport, ne sont pas en reste, avec par exemple :

- ▶ Des échanges en cours pour la mise en accessibilité d'un pas de tir pour la Compagnie Archers Saint-Georges, dans le cadre du projet inclusif de cette association,
- ▶ La nouvelle édition d'un temps de découverte et pratique de différentes disciplines, organisée à la salle omnisports, par un des services de l'ADAPEI-ARIA,
- ▶ La 2^{ème} édition d'un tour de France par des étudiants cyclistes de l'ICAM, afin de sensibiliser et récolter des fonds au profit du Comité Départemental Handisport,
- ▶ La mobilisation à l'occasion du Téléthon
- ▶ ...



2.3.2. Les loisirs

➤ Pour rappel, 24 enfants sont accueillis dans des locaux mis à disposition gratuitement par la ville, selon un principe de mixité, avec des enfants en situation de handicap ou non.

Ce dispositif est porté par la fédération Loisirs Pluriel.

La collectivité apporte également son soutien sous la forme d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de personnel.

L'année 2025 aura permis aux enfants, aux familles et aux professionnels de prendre leurs repères, suite au déménagement de l'accueil de loisirs dans les locaux utilisés également par l'accueil périscolaire de l'école Jean Moulin.

Tout le monde apprécie ces locaux plus vastes que ceux de l'école Flora Tristan. Ils ont ainsi permis le fonctionnement de l'accueil pour adolescents, après quelques jours test en 2024.

Ces locaux présentent également l'avantage d'être situés à proximité de différentes structures (maison de quartier, complexe aquatique, Quai M, club de boxe ...).

➤ La ville continue d'accompagner l'association Autisme Services à la Personne, favorisant entre autres l'accès des enfants concernés aux accueils de loisirs.



Annexe :

Tableau de suivi détaillé de l'Ad'AP Ville de La Roche-sur-Yon

Ad'AP ERP Ville de La Roche sur Yon

bâtiments			type ERP	catégorie ERP	Etat d'avancement au 1er novembre 2025	réalisé	en cours	non traité	démoli / démolition	Taux d'accessibilité Calcul diagnostic Qualiconsult 2010	Taux d'accessibilité (calcul théorique interne à la ville) au 1er Décembre 2024
Patrimoine scolaire											
01-Scol	GS de la Généraudière	Place des Eraudières	R	3	réalisé	1				52%	88%
01-Scol	GS des Pyramides	100, rue des Pyramides	R, N	3	réalisé	1				55%	95%
01-Scol	GS Flora Tristan	rue de la Maison Neuve	R, S, N	3	réalisé	1				52%	100%
01-Scol	GS Jean Yole	impasse Jean Bart	L, R	3	réalisé	1				53%	92%
01-Scol	GS Marcel PAGNOL	15, rue Emile Baumann	R	3	en cours		1			48%	60%
01-Scol	GS Moulin Rouge	99, rue Proudhon	R	3	réalisé	1				57%	90%
01-Scol	GS Pont Boileau & Accueil Vigne aux Roses		R, N	3	désaffecté			1		57%	démoli
	GS Pont Boileau		R, N	3	NEUF	1				neuf	100%
01-Scol	GS Rivoli	150, boulevard Rivoli	R	3	réalisé	1				50%	96%
01-Scol	Ecole André Malraux	18, rue Marcolin Barthélot	R	4	désaffecté			1		49%	désaffecté
	GS Roy Malraux				NEUF	1				déménagé	100%
01-Scol	GS de l'Angelière	1, place Françoise Dollo	R	4	réalisé	1				51%	90%
01-Scol	GS Jean Moulin	44, rue Jean Moulin	R, N	4	réalisé	1	1			51%	92%
01-Scol	GS Laennec	rue Laennec	R, X, N	4	réalisé	1				51%	90%
01-Scol	GS Léonce Gluzard	boulevard Pierre et Marie Curie	R	4	réalisé	1				54%	84%
01-Scol	GS Montjoie	119, rue de St André d'Ormay	R	4	en cours		1			52%	63%
01-Scol	Ecole Jean Roy + Annexe	rue de la Poudrière	R	5	réalisé	1				52%	100%
01-Scol	Ecole Maria Montessori	132, boulevard d'Angelière	R	5	non traité			1		43%	54%
01-Scol	Ecole Victor Hugo	28 rue Emile Faguet	R		réalisé	1				60%	100%
Patrimoine sportif											
02-Sport	Salle Omnisports	Boulevard Jean Yole	X	1	réalisé	1				55%	97%
	Halle de sport Oudaires (basket)				NEUF	1				neuf	100%
02-Sport	Stade Municipal H. Desgrange	Boulevard Rieumur	P, A, X, N, L	1	en cours		1			65%	79%
02-Sport	Stade Jules Ladoumègue	boulevard Sully		1	réalisé	1				51%	52%
02-Sport	Stade de l'Angelière	Chemin de l'Ormay		2	non traité			1		56%	60%
02-Sport	Stade Eugène FERRE	Rue général Guérin		2	en cours		1			54%	66%
02-Sport	Stade RIVOLI	Boulevard Rivoli		2	réalisé	1				54%	99%
02-Sport	Stade Saint André d'Ormay	Rue du commandant Raynal	L, N	2	réalisé	1				56%	90%
02-Sport	Salle de Tennis de Table	Rue Robert Dauger	X	2	réalisé	1				58%	97%
02-Sport	Salle de Sports de l'Angelière	Chemin de l'Ormay	X	3	en cours		1			54%	78%
02-Sport	Salle spécialité gymnastique Jean Garcette	Impasse René Carle	X	3	en cours		1			52%	59%
02-Sport	Salle sports du Bourg s/s La R.	Impasse Jean-Paul Sartre	X	3	en cours		1			52%	60%
02-Sport	Salle de Sports Haxo	Rue Gaston Ranton	X	3	réalisé	1				47%	100%
02-Sport	Salle Sports La Courtaisière	Boulevard Gaston Deferre	X	3	réalisé	1				52%	97%
02-Sport	Salle Sports P. Mendes France	Rue Léandre Merit	X	3	réalisé	1				48%	97%
02-Sport	Salle Sports Rivoli	Boulevard Rivoli	X	3	réalisé	1				50%	93%
02-Sport	Centre équestre	Les Terres Noires	X, N	3	réalisé	1				50%	88%
02-Sport	Salle Philbert PELE	Les Terres Noires	X	3	en cours		1			44%	84%
02-Sport	CENTRE SPORTS LOISIRS	50, impasse Joseph Guillemot	X	4	réalisé	1				60%	96%
02-Sport	Salle de Judo Louis Renaudeau	93, rue de Gaulle	X	5	désaffecté			1		52%	désaffecté
02-Sport	Salle D'Arts Martiaux		X	4	NEUF	1				neuf	100%
02-Sport	Ecole de Voile Serge Belard	Moulin Papon	R	5	en cours		1			51%	58%
02-Sport	Aviron 85	Moulin Papon		5	réalisé	1				40%	100%
02-Sport	Salle P.A. Gaudel	Impasse René Carle	X	5	réalisé	1				56%	84%
02-Sport	TN Centre Fernand Montahuc	Les Terres Noires	X	5	réalisé	1				56%	87%
02-Sport	TN TEY SALLÉS DE SQUASH	Les Terres Noires	X	5	réalisé	1				52%	96%
02-Sport	Vestiaires Complexe sportif	Les Terres Noires	X, L	5	non traité			1		56%	56%
02-Sport	Club House aéro club	Les Apnocs		5	réalisé	1					
02-Sport	Aéromodélisme	Les Apnocs	L	5	non traité			1		75%	75%
02-Sport	Centre Parachutisme	Les Apnocs	O, N, L	5	hébergement démol					46%	démoli
02-Sport	Vol à Voile Yonnais	Les Apnocs	L	5	en cours		1			40%	83%
02-Sport	Les Coux - Roche Vendée Cyclisme	Les Coux		5	réalisé	1					100%
Patrimoine associatif											
04-Asso	Maison de Quartier Pyramides	2, rue Champignon	L, S, U	2	projet global pour le site		1			53%	75%
04-Asso	Maison Quartier Jean Yole	impasse Jean Bart	voir école	3	réalisé	1				avec école Jean Yole	100%
04-Asso	Anciennes Ecuries Oudaires	Rue Newton	L	3	réalisé	1				64%	100%
04-Asso	Bourse du Travail		W, L	3	désaffecté			1			désaffecté
04-Asso	Maison de Quartier des Forges	Rue Pierre Bacqua	L	3	réalisé	1				60%	95%
04-Asso	Maison de Quartier du Bourg	61, chemin de la Giraudière	L	3	réalisé	1				55%	100%
04-Asso	Maison de Quartier St André	Chemin Guy Bourreau	L	3	réalisé	1				54%	98%
04-Asso	Maison de Quartier Val d'Ormay	Rue Charles Peguy	L, N	3	réalisé	1				58%	90%
04-Asso	Maison de Quartier Vallée Verte	10, avenue Picasso	L, R	3	en cours		1			59%	85%
04-Asso	Maison Jeunes Le Rancard		L, R	4	non traité			1		52%	65%
04-Asso	Maison Jeunes Guy Bourreau	Chemin Guy Bourreau	L	4	en cours		1			50%	77%
04-Asso	Foyer Henri Teillet	Rue Emile Baumann	L	4	réalisé	1				40%	100%
04-Asso	Club du 3ème âge/ UNRPA	15, rue Anatole France	L	5	vendu				1	41%	vendu
04-Asso	Espace PREVERT	70, rue Chanzy	W, R	5	en cours		1			55%	95%
04-Asso	Maison de quartier Liberté	17, rue Laennec	L	5	réalisé	1				52%	97%
04-Asso	Maison de quartier Pont Morineau		L	5	démoli				1	49%	démoli
04-Asso	Maison de quartier Pont Morineau				NEUF	1				déménagé	100%
04-Asso	Maison de Jeunes H. Simoneau	15, rue Emile Baumann	L	5	désaffecté			1		39%	désaffecté
04-Asso	Local terrain de l'aventure	rue des Primevères	L	5	réalisé	1				54%	86%
04-Asso	CNAM	15 Impasse Périclés	W, S	5	vendu				1		vendu
04-Asso	Pôle associatif	Boulevard Aristide Briand			réalisé	1					100%
Patrimoine culturel											
06-Cult	Eglise Saint Louis	Place Napoléon	V	1	en cours		1			55%	78%
06-Cult	Salle du Manège Le Grand R	Espianade Jean Maurelle	L, N	2	réalisé	1				60%	87%
06-Cult	Ecole Nationale de Musique	Place Napoléon	R, L	3	désaffecté			1		neuf au CYEL	désaffecté
06-Cult	Eglise Saint André d'Ormay	Route des Sables	V	3	en cours		1			70%	78%
06-Cult	Eglise Saint Pierre	Bourg sous La Roche	V	3	en cours		1			56%	66%
06-Cult	Musée Municipal	Rue Jean Jaurès	Y	3	vendu				1	désaffecté	vendu
06-Cult	Théâtre Municipal	Place du Théâtre	L	3	en cours		1			53%	69%
06-Cult	Cinéma LE CONCORDE	8, rue Gouyon	L	4	réalisé	1				57%	88%
06-Cult	Centre Culturel musulman	38, rue Pierre Bacqua	V	5	vendu				1	64%	vendu
06-Cult	Studios de danse PMF	Rue Léandre Merit	X	5	réalisé	1				75%	100%
06-Cult	La Boulèrie	Moulin Sec	O, L	5	non traité			1		49%	56%
06-Cult	Maison Renaissance	10, place de la Vieille Horloge	S	5	réalisé	1				49%	90%
06-Cult	Fuzz' Yon (pasteur)	40, rue Pasteur	L, N	3	vendu				1	55%	vendu
06-Cult	Espace JEUNES Fuzzyon Les Halles	Complexe Les Halles	R	5	démoli				1	53%	démoli

06-Cult	La Galerie - Maison des Artisans	3 rue du Vieux Marché	R, L, T	5	chgt usage	1				devenu stockage
06-Cult	Maison Gueffier	19, rue Lafayette		5	non traité		1			
06-Cult	Goutte de lait	68, rue du Général de Castelnau		5	réalisé	1				réflexion sur devenir
06-Cult	Pole culturel - CYEL	Salvador Allende			NEUF	1			neuf	100%
Patrimoine administratif										
03-Adm	Hôtel de Ville	Place Napoléon	W, L, PS	4	service déplacé sur d'autres site	1			50%	64%
03-Adm	Maine annexe Bourg sous La Roche	108, rue du Général Guéhin	L, W, S	4	réalisé	1			58%	89%
03-Adm	Maine annexe St André	28, rue du Calvaire	W	5	réalisé	1			46%	100%
03-Adm	Maine annexe La Garenne	Rue Friedland			réalisé	1			85%	85%
03-Adm	Maine Annexe Vallée verte	12, allée Picasso			réalisé	1			85%	85%
03-Adm	Services Administratif Municipaux (Delille)	Place Mitterrand	W	5	réalisé	1			55%	93%
03-Adm	Services Techniques Lafayette	5, rue Lafayette	W	5	réalisé	1			54%	100%
03-Adm	Trésorerie Principale	Rue Ramon	W	5	désaffecté			1	50%	désaffecté
03-Adm	Château du Plessis	172, Rue Roger Salengro	W	5	vendu			1	51%	vendu
03-Adm	Galerie Bonaparte	8, place Napoléon			vendu et démol			1		vendu et démol
Patrimoine CCAS										
	EHPAD St André				en cours	1			57%	86%
	EHPAD Tapon									
Patrimoine industriel et commercial										
05-Ind	Complexe des HALLES	place Des Halles	M	1	réalisé	1			55%	100%
05-Ind	Salle des Fêtes du Bourg	Rue Emile Baumann	L, N	1	en cours		1		61%	87%
05-Ind	Parc Expo Les OUDAIRES	Les Oudaires	LT	1	en cours		1		59%	74%
05-Ind	aérodrome les Ajoncs	Les Ajoncs	N		réalisé	1			70%	81%
05-Ind	Parking Clémenceau	Boulevard Aristide Briand		3	en cours		1		54%	58%
05-Ind	Parking SNCF	Boulevard Louis Blanc			réalisé	1				100%
05-Ind	Poney Club	Bourg sous La Roche		5	site non public				60%	site non public
05-Ind	18 bis - place Napoléon	Place Napoléon	N	3	NEUF	1			neuf	100%
05-Ind	gare routière	rue Paul Lataigue			non traité			1		
Patrimoine petite enfance - enfance jeunesse										
11-Enf	Ape du Grand Serre			4	vendu			1		vendu
11-Enf	Gîte d'étape Chevalerie		R, H, L	5	désaffecté			1		désaffecté
10-P enf	Ancienne Ecole Kergomard pôle Petite Enfance	31bis, rue Paul Doumer	R, W	5	en cours		1		45%	60%
11-Enf	Pôle ENFANCE GOLLY	18, rue Gutenberg	R	5	en cours		1		55%	63%
Patrimoine médical										
	CMS		W	5	réalisé	1			neuf	
	MSP Les Forges		W	5	réalisé	1			neuf	
	MSP Ramon		W	5	réalisé	1			neuf	
IOP -										
	CIMETIERE									
	Péronière (Cimetière)	Rue George Mazurati			réalisé	1			neuf	
	Saint André				réalisé	1				
	Du Bourg				en cours		1			
	Point du Jour	Rond point du point du jour			réalisé	1				
	WC PUBLIC									
	Boulevard Rivoli	boulevard Rivoli			désaffecté			1		condamné
	Cours Bayard				désaffecté			1		condamné
	Jardin de la Maine	rue Lafayette			démoli			1		
	Place du 8 mai (Place Simone Veille)				NEUF	1				
	Place de la Vendée				réalisé	1				
	Parc des Oudaires				non traité			1		
	SQUARE ET JARDINS									
	Bayard				réalisé	1				
	Mitterrand				réalisé	1				

site demandant réflexion

Sur les 14 sites non traités, 9 sites demandent des réflexions sur leur avenir.

réalisé	70		
en cours	28		
non traité		9	
Désaffecté Démoli ou vendu			21
nombre de site inscrit dans l'A'dAP en 2015	120		
nombre de site dans l'A'dAP en 2024	99		
	71%	28%	9%
site neuf répondant aux normes	8		
site accessible	78		
Pourcentage			79%

Reçu en Préfecture le 10 mars 2026
Affiché le : 11/03/26
N° 085-268500857-20260310-174984-DE-1-1

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang, Vice-présidente.

Administrateurs présents : 9

Madame Sophie Montalétang, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Patricia Lejeune, Madame Michèle Jossier, Monsieur David Sallé, Madame Jeanne Jousseau, Madame Marie-Laure Pavageau, Monsieur Marc Gaillard.

Administrateur donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang.

Administrateurs excusés :

Madame Hélène Lossent, Madame Françoise Foltzer.

Administrateur absent :

Madame Chantal Camara.

Adopté à l'unanimité

10 voix pour

9

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Madame La Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que pour financer les besoins éventuels de trésorerie du CCAS de La Roche-sur-Yon, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Une consultation a été conduite et l'établissement le mieux disant est ARKEA BANQUE qui a fait la proposition suivante :

- Plafond : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux facturé : Euribor 3 mois flooré à zéro + marge 0.67 %
- Base de calcul des intérêts : exact / 360 jours
- Pas de commission de non utilisation
- Facturation trimestrielle sans capitalisation des intérêts
- Montant minimum d'un tirage : 10 000 €
- Frais de dossier : 0,07 % soit 350 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. DE SOUSCRIRE une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès d'ARKEA BANQUE aux conditions énumérées ci-dessus.
2. D'INSCRIRE au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.
3. DE MANDATER le Président du CCAS ou la Vice-présidente pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie.
4. D'AUTORISER le Président du CCAS ou la Vice-présidente à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues au contrat.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE-PRESIDENT,
Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Sophie Montalétang

